

PLAN

Chapitre 1 : Economie du patrimoine : état des lieux et opportunités de développement

Chapitre 2 : Instruments et mécanismes pour la mise en valeur de l'économie du patrimoine : INDH - micro-crédit et artisanat

Chapitre 3 : Economie du patrimoine : contraintes et perspectives de développement

Chapitre 1.

Economie du patrimoine : état des lieux et opportunités de développement.

Le PC tangible (ensembles urbains, monuments et sites)

Introduction

Située entre le sud et le nord du Maroc, la région Souss-Massa-Daraa²⁸ détient un patrimoine naturel et culturel riche, enraciné dans l'histoire et aux origines et influences diverses. Aujourd'hui, ce patrimoine se trouve menacé à cause de sa fragilité et pour des raisons intrinsèques et extrinsèques multiples. Cette menace risque d'être accentuée avec le temps, d'autant plus qu'il n'est pas pris en compte en tant que ressource non renouvelable aussi importante que fondamentale. Cependant, le patrimoine constitue une composante essentielle de la particularité de la région et la référence intangible à son identité même, il est devenu un potentiel dont l'intérêt économique grandit à mesure que grandit la recherche de sources nouvelles pouvant jouer un rôle important dans le développement²⁹.

En fait, la reconnaissance du rôle du patrimoine, en tant que vecteur pour le développement, n'a jamais eu l'importance qu'elle a connu ces dernières années. Malgré les efforts de l'UNESCO, il a fallu attendre le sommet mondial de Johannesburg en 2002 pour que, enfin, la culture soit reconnue comme un pilier du développement. Auparavant, jusqu'aux années 50 du siècle dernier, et tout au long des trois décennies suivantes, la notion de développement était restée confinée dans une acception économique. Dans le meilleur des cas, on lui adjoignait des préoccupations sociales, telles que l'accès au logement, aux soins médicaux, à l'éducation. Ainsi, la reconnaissance officielle de la dimension culturelle dans le développement a été le résultat d'un long processus, jalonné par quelques étapes

²⁸ Abrégée tout au long de l'étude par l'abréviation : RSMD

²⁹ Le patrimoine est devenu une composante importante qui peut servir pour développer ce qu'on appelle le « marketing territorial ».

décisives : la conférence Mondiacult (Mexico, 1982), la décennie mondiale du développement culturel organisée par l'UNESCO (1988-1997), le sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg 2002), la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), etc. Néanmoins, malgré les acquis de ces différentes rencontres, l'ensemble des institutions régionales, nationales et internationales doivent se mobiliser davantage pour inverser les tendances négatives que l'on constate dans plusieurs situations et pour que la culture et le patrimoine ne deviennent pas seulement des références incantatoires du développement³⁰.

Au Maroc, des services publics ont été créés pour s'occuper de cette ressource comme la Direction du patrimoine culturel attachée au Ministère de la culture. Toutefois, les services en question n'arrivent pas à mettre en place une réelle gouvernance dans la gestion de cette ressource : Bien plus, ils sont très loin de la nouvelle tendance de considérer le patrimoine comme une filière économique à part. Actuellement, la gestion de cette ressource se trouve partagée, de fait, avec de nombreux autres acteurs publics et privés, ce qui entraîne des divergences en terme d'approche et de reconnaissance de sa valeur réelle. Le résultat est un patrimoine en situation insatisfaisante. Cette réalité se retrouve avec beaucoup plus d'acuité au niveau des régions. L'exemple de la RSMD est très significatif dans la mesure où le patrimoine de cette région se trouve devant de nombreux défis et enjeux stratégiques.

En effet, aborder la problématique du patrimoine de la RSMD peut prendre plusieurs aspects. L'accent sera mis d'abord sur les atouts et les potentialités patrimoniales de cette région, avant d'en dégager les contraintes et de déboucher sur quelques pistes de sortie afin de les préserver et de les valoriser dans le cadre du développement de ce qu'on appelle l'économie du patrimoine. La dite problématique peut être déclinée en questionnements ci-après :

- quels sont les atouts et les potentialités patrimoniales de la RSMD ?
- quelles en sont les contraintes ? et à qui incombent-elles?

³⁰ Plusieurs organismes internationaux travaillent activement pour promouvoir l'intégration du patrimoine au sein des programmes de développement. C'est le cas, bien entendu à des échelles différentes, de : l'UNESCO, l'ICOM (le Conseil international des musées), l'ICCROM (le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels), l'ICOMOS (le Conseil international des monuments et des sites), l'OVPM (l'Organisation des villes du patrimoine mondial). C'est le cas aussi de certains programmes du partenariat euro-méditerranéen (Strabon, Euromed-Héritage..), de l'Agenda 21, etc.

- quelles pourront être les solutions et par quoi passe une politique de promotion et de valorisation de cette ressource ?
- de quelle manière, les nécessités de valorisation du patrimoine et les impératifs de développement régional et local se réconcilient-ils ?

Autant de questions qui serviront de toile de fond à cette recherche et auxquelles nous essaierons de répondre en basant sur les éléments de méthodologie suivants :

Constats :

- la RSMD, creuset de diversité culturelle et d'un patrimoine riche et diversifié ;
- l'économie du patrimoine n'est pas encore une réalité dans la région voire dans l'ensemble du Maroc. Cette réalité incombe dans sa majeure partie au mode de gestion de cette ressource :

Problématique : le patrimoine de la RSMD est une ressource non renouvelable, fragile, largement méconnue, insuffisamment maîtrisée en terme de gestion, timidement exploitée et mise en valeur, souvent même en situation de « patrimoine en péril ».

Hypothèse : le patrimoine symbole d'identité mais aussi une ressource inestimable pour le développement de la région.

Objectifs :

- connaissance des richesses du patrimoine de la région ;
- dégager les contraintes et les faiblesses ;
- analyse de leur potentiel socio-économique ;
- définition de la stratégie de valorisation et de mise en œuvre d'actions de développement centrées sur le patrimoine culturel ;
- développement d'une économie alternative.

Pour conduire ce travail, les pistes suivantes sont privilégiées :

- les entretiens et observations directs : des interviews ont été menées avec un certain nombre de gestionnaires et de spécialistes du patrimoine dans la région, en particulier les conservateurs (de sites, de musées) et les archéologues, au

sujet de la politique de la sauvegarde, de la conservation et de la protection dans leurs différents lieux d'activité. De même ont été organisées des visites de lieux un peu partout dans la région.

- la recherche documentaire portée sur la consultation des documents sur la question (rapport, travaux de fin d'études, fiches de projets...). Elle a offert l'occasion d'une recension de données déterminantes pour la construction des analyses contenues dans ce travail.

Difficultés :

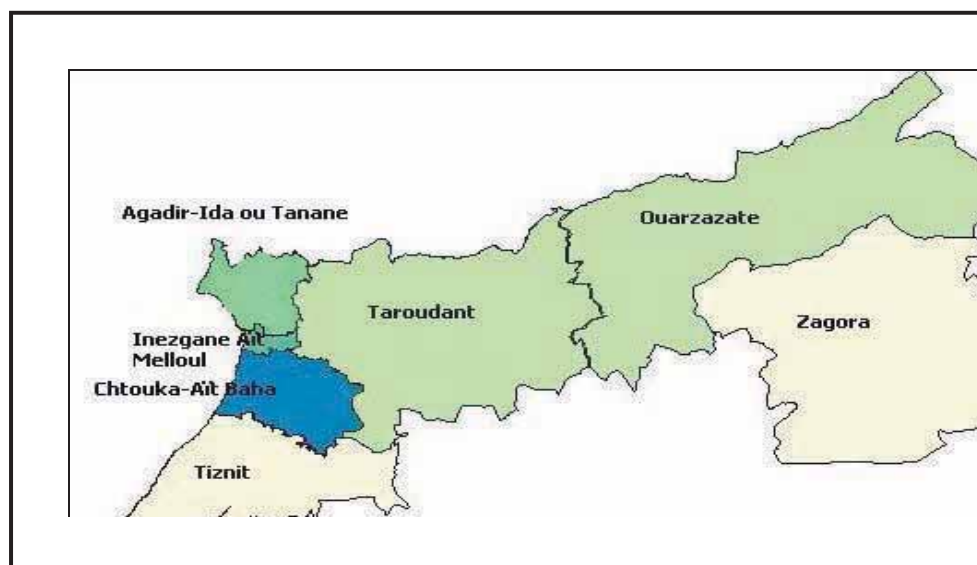
La principale difficulté est liée à la documentation spécialisée. Très peu d'études semblent avoir abordé la question du patrimoine. La documentation que nous avons pu consulter concerne les expériences de certains pays plus avancés dans le développement de l'économie du patrimoine comme la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Canada et d'autres. Au Maroc, en dehors de quelques travaux de fin d'études universitaires qui se sont penchés sur des aspects techniques et scientifiques, le vide dans ce domaine est évident. Le manque de documentation est criant et explique le fait que nous ayons privilégié les contacts directs sur le terrain.

Première partie : présentation de la région Souss Massa Draa (RSMD)

Section 1- contexte général

1-1. Le cadre géographique

Située au centre du Maroc, comme une véritable ceinture allant de l'Océan atlantique à la frontière algérienne, la région SMD divise le pays en deux parties. Cette position lui confère un rôle de relais d'où transitent tous les flux nord-sud et par conséquent un rôle stratégique sur les plans économique et socio-culturel.



La RSMD s'étend sur une superficie de 72 506 km², soit 10,3 % du territoire national.

La population

Sur l'ensemble de la région, la population est de l'ordre de trois millions habitants (RGPH 2004), soit 10 % du total du pays. Les femmes représentent 52 % de la population totale et les enfants de moins de 15 ans 49 %.

Le tableau ci-après illustre la répartition de la population sur les sept provinces et préfectures.

Préfecture/ Province	Population	Femmes	Hommes	Enfants (moins de 15 ans)
Agadir Idaoutanane	486 048	240 456	245 592	213 693
Inzegane Ait Melloul	414 670	204 225	210 445	188 212
Chtouka Ait Baha	295 101	149 703	145 398	127 788
Taroudant	777 316	407 531	369 785	389 392
Ouarzazate	496 536	258 401	238 135	268 367
Zagora	283 070	150 621	132 449	175 517
Tiznit	342 244	185 403	156 841	156 326
%	100 %	52 %	48 %	49 %
Total	3 094 985	1 596 340	1 498 645	1 519 295

Source : site HCP (www.hcp.ma)

Quelques indicateurs de développement

Préfecture/ Province	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	Indice développement social	Indice développement humain
Agadir Idaoutanane	8,86	10,57	0,487	0,666
Inzegane Ait Melloul	9,57	12,76	0,871	0,641
Chtouka Ait Baha	17,06	19,68	0,672	0,402
Taroudannt	22,59	21,08	0,471	0,408
Ouarzazate	22,79	21,13	0,585	0,371
Zagora	33,58	25,01	0,664	0,360
Tiznit	20,13	18,85	0,488	0,506

Source : site HCP (www.hcp.ma)

Deuxième partie :

Patrimoine culturel et naturel : identification des potentialités

La RSMD s'est enrichie, au cours de l'histoire, des influences de civilisations et de cultures diverses. Cette pluralité a donné lieu à une diversification patrimoniale significative qui reflète une profondeur historique conjuguée à un contraste géographique et a modelé au cours des temps immémoriaux des formes divergentes d'adaptation des populations humaines. En plus des savoir-faire, des traditions, des connaissances et des modes de vie qui se regroupent généralement dans la catégorie du patrimoine culturel immatériel, on y rencontre plusieurs formes du patrimoine culturel matériel : patrimoine archéologique (sites et objets datant des périodes préhistoriques et islamiques), patrimoine urbanistique et architectural (monuments et ensembles historiques, médina, architecture rurale) et patrimoine mobilier ethnographique, artistique et documentaire (manuscrits, archives, objets, œuvres d'art, instruments,...). A ces formes s'ajoute une autre catégorie du patrimoine, celle d'essence naturelle : paysages, écosystèmes, ensembles naturels, formations géologiques et minéralogiques, etc.

Elaborer l'état des lieux du patrimoine de la région ne signifie pas l'établissement d'un inventaire exhaustif de toutes les potentialités patrimoniales qui y existent ou l'examen de toutes les contraintes auxquelles elles sont soumises, mais plutôt essayer de dégager les formes les plus représentatives et les problèmes les plus importants auxquels elles sont confrontées, surtout en ce qui concerne la situation

des activités économiques, induites par l'exploitation de ces richesses ou tout simplement par leur gestion. Avoir une idée sur cet état des lieux servira par la suite à détecter quelques opportunités qui permettront le développement d'outils de mise en valeur de l'économie du patrimoine.

Section 1 : patrimoine culturel matériel

Se basant sur la Convention de l'UNESCO de 1972, concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et la loi 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité, on peut distinguer entre plusieurs formes du patrimoine culturel matériel dans la RSMD qui se sont formées au cours des siècles. De la préhistoire jusqu'aux temps modernes, ces formes sont matérialisées par des sites, des monuments et des ensembles historiques dont le nombre dépasse largement les 1500.

1-1- Les sites préhistoriques et protohistoriques

Les plus anciens indices de l'occupation de cette région remonteraient au Paléolithique et au Néolithique, comme l'attestent clairement les gravures et les peintures rupestres qui couvrent tout le domaine de l'Anti-Atlas et les zones présahariennes et qui représentent des figures variées, en particulier animales ou géométriques. Les indices de cette période sont attestés également par les objets exhumés dans différents sites, comme les grottes et les abris sous roche. (Tableau1)

Provinces/préfecture	Exemples de sites
Agdir Idaoutanane	Grottes Cap Ghir
Tiznit	Gravures rupestres : Oukas, Irigh n Thala, Tafraout, Anezi, Ammeln, Afella Ighir, Reggada...
Taroudant	Grotte domadr (commune Assads), Igharm...
Chtoka Ait-Baha	Gravures rupestres : Tamgdoult (Ait-Moussa), Ait-Mzal, Tanalt
Ouarzazate	
Zagora	Gravures rupestres : Fom Chenna (non loin du village de Tinzolin)

Tableau 1 : exemples de sites préhistoriques

A ces témoins de l'époque préhistorique succèdent d'autres vestiges d'une époque qui reste encore obscure dans l'histoire de la région, avant l'arrivée de l'Islam, voire même après. A en croire les historiens et les chroniqueurs antiques et médiévaux, la région était habitée au temps des royaumes amazighs de la Maurétanie, mais aussi durant l'occupation romaine du nord du Maroc. On parle de certaines tribus autochtones, en l'occurrence les Gétules et les Autololes, mais aussi de quelques structures de peuplement dont des comptoirs fréquentés sur les côtes de la contrée du Souss³¹ et des monuments funéraires.

1-2- Les monuments, les sites et les ensembles historiques

Avec l'avènement de l'Islam dans la région et à partir du 8^e siècle, de grandes dynasties et de petits royaumes locaux vont se succéder³². Les témoins matériels de ces dynasties (Idrissides, Almoravides, Almohades, Mérinides, Saâdiens, Alaouites, royaume d'Igh) constituent aujourd'hui la fierté de certaines provinces de la région. Des sites archéologiques, des ouvrages architecturaux divers attestent l'émergence et le développement de structures de peuplement et d'occupation du sol : villes, kasbah, ribat, madrasa, mosquées, marabouts, comptoirs portuaires, etc.

a- Les sites archéologiques

Comme il est attesté par les historiens arabes, le Sud marocain, particulièrement le Souss al-Aqsa, a connu le développement de plusieurs établissements qui ont joué des rôles sociaux, économiques, défensifs et religieux importants. Le nombre de ces établissements atteste, sans équivoque, le degré considérable auquel est arrivée l'urbanité, sinon les autres formes d'occupation du sol, dans cette partie du Maroc médiéval³³. Un certain nombre de sites archéologiques atteste l'ampleur qu'a pris ce phénomène et dévoile une réalité jusqu'alors inaperçue, celle d'une organisation structurée en groupements villageois et urbains médiévaux plus importante peut-être que ceux des siècles postérieurs. Malheureusement, beaucoup de ces centres et de

³¹ A. Oumouss, *Structures du peuplement et occupation du sol à l'image de l'historiographie et de l'archéologie extensive : cas du Souss al-Aqsa*, recherche inédite.

³² Laroui (A.), *L'histoire du Maghreb, un essai de synthèse*, Centre Culturel Arabe, Casablanca, 1995.

³³ Al Bakri (A.), *Al masalik wal mamalik*, (description de l'Afrique septentrionale), Trad. De Slane (G.), ed. Maisonneuve, Paris, 1965, p. 161 et ss. Al Idrisi (M.), *Nuzhat al-Mustaq fi ihtiraq al-afaq*, pub. H. Perès, Description de l'Afrique septentrionale et saharienne, Alger, 1950

ces villes ont disparu à jamais, ne laissant que quelques vestiges, si ce n'est parfois un toponyme ou un simple souvenir de tradition orale.

Ribat Massa (Massa)

C'est le plus ancien centre du Souss al-Aqsa. Reconnu dès l'Antiquité sous le nom de Mastat (Polybe), de flumen Masatat (fleuve de Massa) et des Masata (les gens de Massa) (Pline l'ancien). Au Moyen âge, à partir du 11^e siècle, Massa apparaît en tant que centre religieux et commercial très important. Selon Al-Bakri et Ibn Hawqal, c'était un ribat et le port de l'ensemble du Souss al-Aqsa. Entre le 12^e et le 14^e siècle, il est rarement cité par les sources, mais il ne doit rien perdre de son importance puisque à partir du 15^e siècle il figure parmi les comptoirs portuaires utilisés par les Portugais. Léon l'Africain, témoin du 16^e siècle, le décrit comme étant constitué de trois agglomérations et d'un centre religieux (ribat) au bord de la mer.

Aujourd'hui, le site est situé à 60 km au sud d'Agadir, à l'embouchure de l'oued Massa. Les vestiges archéologiques y sont nombreux mais leur interprétation reste assez délicate. Des prospections systématiques et des fouilles archéologiques sont, en effet, indispensables.

A ce ribat s'ajoutent d'autres structures dans cette localité comme : Burj lamtuni, remparts de Tassila, madrasa Assawabi,...

Igli

Comme il est transcrit par les sources (Igli, Igli ou Iglin), ce centre était la capitale du Souss al-Aqsa au 11^e et au 12^e siècle. Al Bakri et l'auteur anonyme d'*al-Istibary* voulaient y voir «la base du Souss». Sa situation sur la rive de l'oued Souss lui a permis de disposer de beaucoup de richesses agricoles (la canne à sucre en particulier) et minérales, comme le cuivre. Igli tomba dans l'oubli à partir du 13^e siècle. Son site se trouve, de nos jours, à une vingtaine de km à l'est de la ville de Taroudant.

Zgundar

Au Moyen Age, Zgundar était l'une des principales cités minières du Sud marocain. A l'instar de Tamdult, elle est reconnue essentiellement durant le 12^e et le 13^e siècle par sa mine d'argent et par son rôle commercial (Al-Murrakushi). Plus tard, son histoire s'est caractérisée par des troubles incessants, engendrés par la lutte pour la

possession de cette mine. Le site est situé dans la montagne de Sirwa au nord de l'Anti-Atlas occidental, dans la tribu des Sktana.

Alkust ou Lkst

« La ville » de Lkst ou Alkust est apparue au milieu du 12^e siècle comme étant la capitale des Gazula (Ibn khaldoun). Au 13^e siècle, elle se retrouve, selon le témoignage d'Al-Murrakusi, parmi les quatre grandes villes du Souss al-Aqsa. Elle semble ensuite disparaître. Le site de cette ville n'est pas attesté jusqu'à présent. On pense la localiser à côté de l'amont de l'oued Massa dans l'Anti-Atlas occidental, englouti sous le barrage Youssef b. Tachfin (province Tiznit). Une agglomération ancienne et désertée contiguë à ce dernier gardait un toponyme tout proche : Tankist. Cette indication nous incite, en effet, à chercher les restes de cette ville dans ces lieux.

Tiyyiwt

Tiyyiwt ou Tiyouit n'est apparue que vers la fin du Moyen Age comme étant une bourgade riche et fertile. Plus tard, elle devint un important centre et la résidence estivale des souverains sâadiens. Son nom prend plusieurs formes dans les sources historiques : Teijeit (Léon l'Africain), Teceut et Texeit (Marmol et Auteur anonyme du *Manuscrit de Santa-Cruz*). Le site actuel se situe dans la plaine du Souss (province de Taroudant).

Tidsi

C'était un centre commercial et une base religieuse très importante durant le bas Moyen Age (15^e/16^e siècle), choisie par les souverains saadiens pour ériger une zawiya célèbre pour avoir mené la guerre sainte contre les conquérants portugais. De nos jours, le site de cet établissement se trouve à 35 km au sud-ouest de Taroudant, précisément à 6 km d'Awlad Tayma. Il est en partie enseveli par l'actuelle agglomération villageoise d'Oum Jrid.

Iligh

Reconnue pour être la capitale de la principauté de Tazrwalt. Dans les lieux actuels d'Iligh, on trouve deux ensembles de monuments. Le premier, et qui est également le plus ancien, correspond aux ruines du centre du pouvoir de la dite principauté : ce

centre a été détruit par le roi alawite Moulay Rachid. Le deuxième ensemble est plus récent et mieux conservé. Il témoigne des efforts des descendants du saint Sidi Hmad Umusa pour reconstituer le pouvoir politique et économique de leurs ancêtres. Il comprend des fortifications, et différents monuments dont un mellah destiné à la communauté juive.

Funti /kasba Agadir Ighir

Situé au nord de l'embouchure de l'oued Souss, Funti est rendu célèbre en tant que comptoir commercial, surtout après son occupation par les Portugais en 1470. Ces derniers l'ont nommé Santa Cruz d'Aguer et l'ont utilisé comme base de départ pour la conquête des territoires continentaux du Souss. Il est ensuite assiégé par les Sâadiens qui y ont construit une kasbah sur un mont voisin : la kasbah d'Agadir Ighir. Le séisme de 1960 l'a presque entièrement détruite, mais des vestiges archéologiques sont encore visibles.

Par ailleurs, il convient de préciser que plusieurs autres sites archéologiques citées par les sources historiques ont marqué l'histoire de la région, comme Igîlîz Hargha, Tiwinwin, Tazalaght.... Par ailleurs, et dans le cadre des frontières mouvementées du Souss al-Aqsa, sur lesquelles, d'ailleurs, les historiens ne s'accordent pas, outre les établissements cités, on y intègre parfois les grandes métropoles subdésertiques de Nul Lamta³⁴ et de Tagawst³⁵, célèbres par leur rôle de plaques tournantes de commerce transsaharien à l'époque médiévale.

b- Centres urbains traditionnels : médina

Parmi la quarantaine de médina qui font la gloire du Maroc, La RSMD renferme deux centres urbains anciens : Taroudant et Tiznit ³⁶. Dans ces deux villes historiques, on trouve aujourd'hui d'innombrables chefs d'œuvre d'architecture et d'art qui restent les lieux les plus admirés et les plus visités : murailles, portails, mosquées, demeures et palais, fondouks, zaouïas, maisons, ouvrages publics, ateliers, jardins historiques, etc. Bref, des composantes urbanistiques et des

³⁴ Bien des géographes parlent de Nul Lamta comme étant une ville du Souss al-Aqsa même si certains lui imposent le caractère de ville-limite ou ville-frontière. (Anonyme, *Kitab Al-Istibsar*, op. Cit., p. 213 ; Al-Ya qubi, les pays, p.225). Ibn Khaldoun quant à lui la décrit comme étant l'importante « capitale de la province de Souss al-aqsa et les provinces voisines », *Histoire des Berbères et dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, Paris, librairie Geuthner, 1968-69, I p. 115 , II p. 280. Tombée en ruine depuis le bas Moyen Age, le site semble situé aux alentours des actuels Asrir et Tigmart non loin de la ville de Guelmim.

³⁵ Ibn Sa'id est le premier à avoir souligné son existence à l'est de Nul Lamta, tout en la qualifiant de « capitale des Iguzuln », *Kitab al-Gugrafiya*, Annot. I. Al-Arabi, 2ème ed., Alger, 1982, p.113. La ville de Tagawst est aujourd'hui anéantie, son site se trouve au sud-ouest de la ville de Guelmim.

³⁶ Ministère de la culture, Rapport pour la préparation du plan du développement économique et social 1990-2000

réalisations d'architecture qui reflètent un brassage de civilisations, de traits culturels locaux ou venus d'ailleurs.

- Taroudant

Taroudant n'est pas aussi anciennement connue comme le centre d'Igli. Bien qu'elle soit citée par les chroniques médiévales depuis le haut Moyen Age, elle ne va acquérir toute son importance qu'avec les dynasties almoravide et almohade qui vont en faire une base militaire pour le contrôle du pays du Souss, assurant par la même le commerce caravanier en provenance du Sahara. L'avènement des Mérinides a relégué la ville au second plan durant deux siècles au profit d'autres centres comme Tiyout et Tidsi. La ville de Taroudant doit surtout son éclat et son développement urbain à la dynastie saadienne. Et c'est le souverain Mohamed al Cheikh qui procéda à la rénovation de la capitale déchue et fit ériger la grande mosquée et la medersa qui lui est contigüe. Il a aussi donné l'ordre de construire la kasbah sultanienne et entrepris l'édification de l'enceinte. Suite à ces travaux la ville prit le nom de son rénovateur et fut appelée "al-Mohammadia".

Aujourd'hui, Taroudant est le seul parmi les établissements urbains du Moyen Age à avoir échappé à la destruction. La médina actuelle, ainsi que ses périmètres renferment plusieurs mystères archéologiques et des chefs d'œuvre architecturaux dont l'étude contribuera au dévoilement de certaines étapes de l'histoire médiévale de la région. Parmi ces chefs d'œuvre on peut citer la grande muraille en pisé : percée de cinq portes, elle s'étend sur une distance de 7.5 km. La hauteur des murs varie de 8 à 12 m tandis que leur épaisseur est comprise entre 1.5 et 3 m). on y trouve aussi plusieurs mosquées (grande mosquée, mosquée dite Farq Lahbab, mosquée Sidi ou Sidi, mosquée de la kasbah), zawiya Tijaniya, dar Albaroud, palais et demeures , etc.

- Tiznit

La fondation de la ville de Tiznit par le sultan alaouite Hassan I^{er} remonte à 1882.

La médina est entourée par une enceinte de 7,5 km de longueur et de 8 m de hauteur. Elle est percée de huit portes dont cinq historiques : Bab Targua, Bab Aglou, Bab Lkhmiss, Bab Elmaader et Bab Ouled Jerrar. Elle est dotée d'un certain nombre de monuments et de sites dont :

- Ain Zerqa (source bleue) c'est un site naturel autour duquel se sont installés les habitants de Tiznit ;
- La kasbah d' Aghnnaj, qui est un monument militaire construit par le Caïd Aghnnaj à l'époque de roi alaouite Moulay Slimane. C'est une très haute muraille de forme rectangulaire qui abritera, comme le souhaite le conseil municipal de la ville, un musée destiné aux bijoux ;
- La grande mosquée : elle est caractérisée par son minaret qui est hérissé de perches ;
- La place d' Almechwar. La ville de Tiznit dispose d'une place dite Almechwar qui avait une fonction militaire et politique ;
- Le palais Khalifi : c'est un ensemble de riad qui servait comme résidence au représentant (le khalifat) du roi dans la ville de Tiznit ;
- La kasbah du Protectorat français : elle a été construite en 1924 pour abriter le Service des affaires indigènes du Protectorat français. Son architecture s'inspire du patrimoine local. Actuellement ce monument sert de siège à une annexe administrative.

Mis à part les richesses patrimoniales que renferment ces deux médina, il faut dire qu'actuellement, elles souffrent de plusieurs problèmes et se trouvent sous la menace d'une dégradation accélérée, provoquée aussi bien par la nature que par l'homme³⁷. En fait, les causes de dégradation de ces noyaux urbains anciens sont nombreuses :

- comportement passif et souvent agressif des occupants du cadre bâti : manque d'entretien et mauvaises restaurations ;
- occupation inadéquate des lieux : des pièces de logement reconverties en locaux de commerce, des maisons traditionnelles morcelées et louées pièce par pièce ;
- vétusté et défaillance de l'infrastructure (humidité, remontée capillaire, etc.) ;
- mauvaise organisation et prolifération du commerce ;
- prolifération de la pollution à cause de la mauvaise gestion des déchets solides et de la vétusté des réseaux d'assainissement ;

³⁷ Les débuts d'une spéculation sur des maisons et des riads par des promoteurs touristiques sont visibles dans ces deux médina, après le ravage qu'elles ont fait dans d'autres villes historiques, comme Marrakech et Essaouira.

- Déclin des secteurs de production principalement l'artisanat ;
- Mauvaise organisation de la circulation mécanique et piétonne ;
- Inefficacité des procédures juridiques de protection des monuments historiques.

Les facteurs de la détérioration du cadre bâti de ces deux médina s'avèrent ainsi nombreux, mais la principale cause est, sans doute, le manque de stratégie pour la sauvegarde et la mise en valeur. Les médina ont besoin d'une politique globale de développement visant une meilleure intégration dans le développement social et économique des villes nouvelles. Les communes accordent plus d'intérêt aux centres urbains nouveaux au détriment des noyaux anciens, qui concentrent souvent une forte population, et constituent le principal pôle d'attraction de la cité. Cela explique le fait que, jusqu'à présent, la plupart des médina n'ont pas fait l'objet de plan de réhabilitation ou de gestion.

C - Monuments et centres historiques ruraux

En dehors de ces deux villes historiques et notamment dans l'Anti-Atlas et dans la vallée de Draa, la RSMD dispose également de témoins matériels et d'une architecture vernaculaire ancestrale, transmis de génération en génération, comme les madrasa, les zawiya, les mosquées, les villages fortifiés, les greniers collectifs et plusieurs ksour et kasbah³⁸ typiques de ces contrées³⁹.

a. Monuments religieux : madrasa, mosquées, zawiya et marabouts

Les monuments religieux de la RSMD comportent les mosquées, les madrasa, les marabouts et les zawiya. Toutefois, les deux premières catégories demeurent les institutions les plus réputées depuis les débuts de l'Islam. Généralement, ce sont les tribus qui les ont édifiées. Leur histoire comme établissements d'enseignement et de formation est assez mal connue, mais il est certain qu'elles ont joué un rôle très important dans la diffusion de l'Islam et pour la formation des lettrés. Elles sont également intervenues pour faire cesser les conflits et ont participé à la mobilisation des fidèles contre les envahisseurs.

³⁸ CERKAS, *Le patrimoine architectural du Sud-Est marocain : composantes et paysages*, sd.

³⁹ Meunier (D. J.), *Greniers citadelles au Maroc*, 2 t., Arts et Métiers graphiques, Paris, 1951

Au point de vue architectural et organisationnel, et excepté les marabouts qui sont en partie épargnés, plusieurs mosquées et madrasa ont subi des agrandissements et des restaurations - parfois même en béton. Malgré cela, la RSMD reste une région remarquable pour ses majestueux monuments religieux. Les provinces en comptent des dizaines :

Province/ prefecture	Madrasa	Marabout
Agadir Idaoutanane	25	
Inzegane Ait-Melloul		
Chtouka Ait Baha	50	
Taroudant	50	
Tiznit	61	80

b. Greniers collectifs (*igoudar*)

Les greniers collectifs, dits *igoudar* (*agadir* au singulier), se présentent sous forme de forteresses situées sur un lieu escarpé aux abords difficiles. Ils sont utilisés pour stocker les récoltes et les biens des familles de tribus ou de clans. De même, ils servent de refuge pour assurer la sécurité et l'asile aux populations. Leur présence coïncide avec les zones montagnardes de la région. C'est dans l'Anti-Atlas que se trouvent le plus grand nombre et les plus grands greniers collectifs. Ils étaient gérés chacun par une assemblée élue, nommée *inflas*, à qui revenait l'application du code coutumier établi sur une charte nommée *luh*. Ils étaient placés sous la garde d'un portier qui surveillait les allées et venues des usagers et en interdisait l'entrée aux étrangers.

Du point de vue architectural, ces greniers présentent une allée médiane étroite, de chaque côté de laquelle sont alignées sur plusieurs étages des cases à grain de même forme et de même dimension. La toiture en terrasse est en terre battue. Souvent des dalles en saillies fixées à des hauteurs progressives dans les façades servent de marchepieds pour accéder aux étages. Parfois des troncs d'arbres à encoches permettent d'atteindre les cases supérieures. Les dépendances varient en nombre et importance ; outre la loge du portier, il peut y avoir une ou deux pièces

pour les gardes, un moulin, une forge, une écurie, une étable, une chambre de réunion des notables, une petite mosquée, une citerne au moins. L'enceinte forme un enclos ou chemin de ronde. Elle est fortifiée par des tours de guet. Une seule entrée, en chicane ou fortifiée, permet de pénétrer à l'intérieur.

L'agadir est sacré à l'égal d'un tombeau de saint ou d'une mosquée. Nulle action mauvaise, vol, mensonge, adultère ou meurtre, ne doit y être commise ; il est inviolable.

L'histoire et les origines de cette institution sont à reconstituer. Le plus ancien agadir dans la région, connu jusqu'à présent, est le grenier d'Agarif qui date du 1492⁴⁰. La décadence de l'institution s'est produite après la chute de la majorité des structures de l'organisation tribale sous le coup du Protectorat et sous le coup du pouvoir caïdal. Aujourd'hui, le grenier collectif est devenu un leg du passé, une institution et un monument à reconnaître, à sauvegarder et à remettre en valeur.

Province/ préfecture	Nombre	Exemples de greniers collectifs
Agadir Idaoutanane		
Inzegane Ait-Melloul		
Chtouka Ait Baha	45	Ikounka, Innoummar, Imchguiguiln, Imhiln, Taalat, Sidi Yaakoub, ait Iguil, Ilaln, Ighir Ifran...
Taroudant	60	Asads, Tourght, Taska, Iznagn,
Tiznit	52	Zeggarhen, Ufella, Izerbne, Bu-wwad'an (commune de Bounamaane).
Ouarzazate		Igherm n'Ougdai

c. Maisons et demeures seigneuriales

La puissance des *imgharen* et des caïds qui faisaient partie de l'institution du makhzen, instaurée dès le 18^e siècle par les souverains alaouites, s'est affirmée par la réalisation de grands ouvrages architecturaux. Dans le territoire des Chtouka, de

⁴⁰ Les récentes investigations archéologiques en Espagne ont permis de découvrir un grenier collectif (El cabezo de la cobertera) datant du 13^e siècle, c'est-à-dire de l'époque des Almohades dans l'Andalousie. J. de Meulemeester, *Même problème, même solution : quelques réflexions autour d'un grenier fortifié*.

Tiznit, de Taroudant, de Ouarzazate... ce sont les demeures-forteresses qui en sont l'illustration. Ces demeures se présentent généralement sous forme de complexes d'habitations renfermant plusieurs unités spatiales, entre autres :

- une habitation privée, constituée de grandes cellules bordant une cour centrale à galerie. Elle dispose généralement d'un niveau supérieur qui répète le plan du rez-de chaussée. De par sa situation au centre du complexe résidentiel et gouvernemental, cette habitation prend, souvent, un aspect de grandeur grâce à sa hauteur et à l'utilisation d'imposantes tours carrées dans les angles.
- une maison de hôtes et d'invités (*tadwayrit* ou bien riad) lorsqu'elle dispose de galeries à arcades, de bassins et de petits jardins.
- une écurie destinée à loger les chevaux, les mulets et les ânes du propriétaire ou de ses invités.
- un ou plusieurs greniers pour la conservation de denrées et de munitions.
- Une prison, etc

La principale originalité de ces demeures réside dans les matériaux et les techniques de construction qui sortent un peu du commun, surtout en ce qui concerne les embellissements internes et externes : galeries à arcades, charpentes et toitures peintes selon le modèle urbain, vasques ou bassin à eau, colonnes, mosaïques, portails portant des décors ciselés, etc.

Par ailleurs, ces grandes demeures, malgré les mauvais souvenirs que les populations en gardent, représentent de remarquables exemples du patrimoine architectural de la région. Malheureusement, elles souffrent, de nos jours, d'un processus de dégradation très accentué et risquent de perdre leurs authentiques attraits et leur charme.

Province/ préfecture	Nombre	Exemples demeures et de riads
Agadir Idaoutanane		
Inzegane Ait-	> 03	Ancien siege de la prefecture d'Inzegane Ait-Melloul

Melloul		
Chtouka Ait Baha	> 10	D. al-Qa id Yar ah Rabu, D. as-Sayh Buhus Bulfra, D. al-Qa id ad-Dlimi, D. as-Sayh Mohammad bn S id, D. as-Sayh Ahmed U li, Demeures de : Caid Yaraa rabou, Mohammd Ubuslam, Ahmad Ifqqirn, ali Aaskri, Ahmad Al-Muffakkir, Aabiyya, U abd, Sih Hfid,...
Taroudant	> 10	Hmida ou Mays, Caid Bouchib, caid Salh...
Tiznit	> 10	Oulad Jerrar, Caïd Ayad Jirari, Iligh...

d. Architecture de montagne et des oasis : kasbah, ksour, villages fortifiés

Les ksour ou villages communautaires fortifiés et les kasbah (*tighermatine*) sont un mode d'habitat reconnu particulièrement dans les deux provinces de Ouarzazate et de Zagora, dites zones présahariennes. Il s'agit d'un patrimoine bâti construit en terre ou en pierre qui véhicule un savoir-faire millénaire et une adaptation en symbiose avec l'environnement naturel, les conditions climatiques et les caractéristiques socio-économiques de la population.

Province/ préfecture	Exemples de kasbah et de ksour
Agadir Idaoutanane	
Inzegane Ait-Melloul	
Chtouka Ait Baha	Village de Tizourgane
Taroudant	
Tiznit	Kasbah de ouijjane
Ouarzazate	Kasbah : Telouat, Tamdakht, Taourirt, Talmasla, Amridil, caid Ali Aslim, Tamnougalt, Ait Hammou Ou said, Ksars : Ait ben Haddou, Ait Hamou Ou Said,
Zagora	Kasbah : Oulad Ottman Ksour : Rbat Tinzoline, Tissergat, Amzrou, Tamgrout, Bni Sbih

Des exemples :

kasbah Oujjane (Tiznit) : le monument correspond à une haute muraille de forme rectangulaire qui abrite à l'heure actuelle des établissements scolaires. Cette bâtisse, qui se trouve dans la commune rurale d'Oujjane, est attribuée à l'époque de Moulay Ismail, mais cette attribution n'est pas certaine. La kasbah est relativement bien conservée mais les soubassements sont dégradés par l'irrigation des champs situés autour du monument.

Ksar Ait-ben Haddou (Ouarzazate) : Situé à 32 km au nord-ouest de la ville de Ouarzazate. le ksar Aït Ben Haddou est constitué d'un ensemble de constructions érigées selon un type d'architecture vernaculaire caractérisant les kasbah et ksour du sud marocain. C'est un modèle remarquable d'une architecture de terre multiséculaire, probablement construit au 18^e siècle. Sa conservation et sa transmission aux générations futures étaient à la base de son inscription sur la liste du patrimoine mondial en 1987.

Le ksar est entouré d'une enceinte ayant deux entrées principales une à l'est et l'autre à l'ouest. Les constructions du village se composent de maisons de un à deux étages et des « *Tighermin* » de trois à quatre étages. Les espaces publics du ksar comprennent une mosquée, une place publique pour les fêtes, une fortification au sommet du village et deux espaces d'enterrement musulman et juif.

Dès les années cinquante, le ksar s'est progressivement vidé de sa population, qui s'est installée sur la rive ouest de l'Assif Marghen, donnant naissance à une nouvelle agglomération appelée Issiwid. En effet, l'expansion urbaine et l'usage des matériaux modernes a conduit à un abandon progressif du mode architectural. Aussi sa préservation et sa conservation s'imposent-elles pour transmettre ce patrimoine riche de symboles et d'histoire aux générations futures.

Village fortifié Tizourgane (Chtouka Ait-Baha) : un exemple d'architecture et de l'habitat rural fortifié de l'Anti-Atlas.

A tous ces monuments, sites et ensembles historiques, on peut ajouter plusieurs autres formes du patrimoine architectural, en l'occurrence :

Bâtiments légués par des groupes de confession juive : Les juifs ont laissé des vestiges sous forme d'habitats et de cimetières avec des inscriptions funéraires. Dans la RSMD il existe plusieurs endroits qui étaient occupés par les juifs. Malheureusement ce patrimoine se détériore. (Iligh n Thala, lfran, Tamaliht...).

Des monuments datant de l'époque coloniale sont présents un peu partout dans la région. Dans la ville de Sidi Ifni, par exemple, se trouvent des bâtiments construits à l'époque de l'occupation espagnole. Dans les autres parties de la région un certain nombre de monuments datent de l'époque du Protectorat français. Certains bâtiments accueillent toujours des services administratifs.

En plus de ces importants ouvrages architecturaux, il existe des sites et des monuments moins exceptionnels, mais plus présents dans la vie quotidienne, tels que certains espaces publics, comme les rues et les places, les espaces ouverts des vergers, les sentes et les chemins traditionnels, les noyaux villageois et les hameaux qui ont conservé leur identité, des formes architecturales qui ne se distinguent ni par l'ancienneté ni par la « monumentalité ». Néanmoins, le critère propre à ces formes est de témoigner d'un savoir-faire ancestral, vivant, collectif et qui puise ses ressources dans la nature environnante. Leur préservation et leur valorisation s'imposent malgré leur abandon accéléré, pour transmettre ce patrimoine, riche de symboles et d'histoire, aux générations futures.

1-3 Patrimoine culturel matériel mobilier

A côté du patrimoine culturel matériel immobilier, les différentes populations qui ont vécu dans cette région ont légué une autre catégorie du patrimoine matériel : le patrimoine culturel matériel mobilier. C'est un héritage abondant et très divers, dont la majeure partie est toujours enfouie sous les décombres des sites ou entassée dans des bibliothèques, voire dans des musées nationaux et parmi des collections privées. Ce type du patrimoine est composé d'objets ethnographiques, artistiques, archéologiques et de documents divers (sculptures, gravures, manuscrits, poterie, bijouterie, broderie, tapis, armes, monnaies, instruments de musique, instruments de travail du sol, etc.)

Tableau : principales formes du patrimoine culturel matériel immobilier dans la RSMD

Catégories du PCMI		Les exemples les plus connus
Sites archéologiques	Préhistorique et protohistorique, voire période transitoire entre Antiquité et époque médiévale	Grottes : ex Cap ghir (Agadir), Gravures et peintures rupestres (Anti atlas , Zagora, Ouarzazate, Tiznit, Chtouka ait-baha...), Tumuli : Zagora, Tiznit...
	Période islamique (époque médiévale/postmédiéval)	Groupements d'habitats à caractère urbain : Igli, Tidsi, Iligh, Zoukandar, Tiyout, Alkast, Ifrane,... ; Ports : Tafdna, Massa, ... Fortifications, ouvrages défensifs, ribats : Massa, Aglou Iguiliz, Tassenoult, Tiwniwin , Tizakht... Ouvrages d'exploitation agricole et minière Khattaras ; aqueducs ; bassins hydrauliques ; sucreries (Frija Taroudant), ... Monuments religieux : mosquées, oratoires, zawiya, marabouts...
Médina		Taroudant, Tiznit, (ex. de monuments urbains : murailles, portes, fondouk, zawiya, palais et riads, demeures, mosquées, fontaines, marabouts, jardins historiques, etc.)
Architecture, habitat et structures du peuplement des zones rurales		Kasbah, ksars (Ouarzazate et vallée de Daraa), greniers collectifs, villages fortifiés, zawiya, madrasa, ouvrages divers (ouvrages d'adduction d'eau, mines,...) (Anti-Atlas, vallée du Draa
Patrimoine du 20 ^{ème} siècle	Architecture coloniale	Sidi Ifni (églises, villas, immeubles, forts...)
	Œuvres récentes	Agadir (ville nouvelle d'après le séisme), médina d'Agadir », Ouarzazate (studios cinématographiques),etc.

Section 2 - le patrimoine culturel immatériel

Depuis sa création, l'UNESCO a concentré son intérêt sur la protection du patrimoine matériel. En incluant récemment dans le système juridique de la protection internationale les valeurs culturelles immatérielles par la mise en place de la Convention mondiale sur le patrimoine culturel immatériel (CMPCI) en 2003, l'organisation a marqué un tournant dans la définition du concept de « patrimoine »

en élargissant ce dernier à tout un pan du patrimoine tourné vers l'oralité, souvent méconnu ou sous-estimé et n'ayant jamais fait l'objet d'aucune protection⁴¹.

La Convention du patrimoine mondial de 1972 se concentrait exclusivement sur le patrimoine culturel matériel et les sites naturels. Il était donc nécessaire d'élargir la notion de patrimoine afin de pouvoir y inclure des formes propres du patrimoine. L'article 2.1 de la CMPCI présente le patrimoine immatériel comme étant « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.* »

Le patrimoine immatériel dans la RSMD est constitué d'éléments qui relèvent de la culture des populations, laquelle se traduit par des manières de faire, de dire, d'être et de penser, de répéter symboliquement des faits historiques ou de se fixer des règles morales ou éthiques. La particularité de ce patrimoine est qu'il est vivant. Mais il commence peu à peu à perdre de sa vivacité. Il se compose de toutes les formes d'expression qu'on retrouve dans les sociétés qui préservent encore les valeurs traditionnelles qui font leur identité.

Tels qu'ils sont définis dans la convention de l'UNESCO, on retrouve dans cette catégorie plusieurs domaines :

- les traditions et les expressions orales (dite aussi littérature orale) : contes, récits historiques ou épiques, récits mythologiques, légendes, proverbes, poésies chantées ou récitées, chansons), y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ;
- les arts du spectacle ;
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;

⁴¹ L'UNESCO avait déjà mis en place deux programmes : l'un portant sur les « Trésors humains Vivants » en 1993, et l'autre intitulé « Proclamation des chefs d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » en 1998. Dès lors, il paraissait évident que patrimoine matériel et patrimoine immatériel étaient les deux facettes d'une même réalité ; ils doivent être considérés comme les représentants de la diversité des cultures du monde, portant toutes deux en elles la mémoire de l'humanité.

- les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre d'activités, qu'il s'agisse de fabriquer (arts du bois, du fer, du cuir, de la poterie, de la céramique, tapisserie), de se nourrir (arts culinaires et systèmes agricoles), de se soigner (médecine traditionnelle et pharmacopée), de se vêtir (art de paraître : teinture, tissage, costume, parure, bijouterie), de se loger (choix des matériaux et techniques de construction), de se défendre (fabrication des armes et stratégies guerrières), auxquelles Il faut ajouter les connaissances relatives à la divination et au monde invisible, aux techniques de mémorisation, aux formes de divertissement (jeux) ;
- le patrimoine scientifique (connaissances et inventions), technique et artistique (films, art de scène, théâtre, etc.).

La culture immatérielle de la région RSMD est, en effet, un domaine très large et très sensible puisqu'il se trouve constamment menacé de mutation, de déformation, voire de disparition. Des phénomènes de la société moderne tels que la modernisation, l'émigration et l'urbanisation sont à l'origine de cette déformation qui enlève leur valeur aux lieux, à l'habitat, aux objets qui se trouvent souvent dans les sociétés d'aujourd'hui - s'ils n'ont pas été défigurés ou détruits - complètement muséifiés.

Conscient de ce fait, les pouvoirs publics comme les élus et la société civile ont lancé quelques programmes dans la région relatifs à l'inventaire, à la documentation et à l'archivage de cet héritage. De même des expositions et quelques activités festives sont programmées au cours de l'année pour essayer de garder le contact avec ces traditions et les faire découvrir par la nouvelle génération.

Ces initiatives, si elles n'arrêtent pas la transformation et la déperdition quasi fatale de ce patrimoine, participent au moins à conserver des traces matérielles d'un certain nombre de manifestations temporaires et éphémères (pratiques, représentations, expressions) ainsi que les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour l'exécution de ces manifestations, mais aussi les éléments meubles (instruments, objets) et les cadres bâtis et naturels (espaces culturels) qui sont utilisés pour la représentation de ces manifestations temporaires. (coutumes, traditions, représentations, art de vivre, danses, etc.). Parmi les formes du patrimoine immatériel de la région, on peut citer :

2-1 Les moussem :

Rencontres annuelles et lieux de découvertes culturelles des traditions ancestrales qui caractérisent l'histoire de la région. Cette dernière compte aujourd'hui plus d'une centaine de moussem dont les plus célèbres se déroulent en été (Taalat, Sidi Ahmed Oumoussa, Sidi Bibi, Sidi Wassay...). S'inscrivant dans le calendrier agropastoral des tribus et des populations, ces regroupements sont des occasions pour se rencontrer, acheter, vendre et échanger des denrées et autres produits. Ils permettent aussi d'organiser des manifestations et des concours entre étudiants des madrasa, de célébrer les mariages ou encore de consulter les médecins herboristes. Les moussem consistent également en des réjouissances diverses, telles les interprétations musicales, les chants populaires, les joutes poétiques et autres traditions orales.

2-2 Les savoir-faire artisanaux

L'artisanat local se caractérise par la diversité de ses métiers et des produits : les nattes, la poterie, la bijouterie, les babouches, les tapis. Les centres et les ateliers de production sont très nombreux. Parmi les plus connus on peut citer : Tiznit, Tafraout, Lakhsas, Anezi, Ttahla, Affla ouzur, Massa, Ait-Baha, Zagora, Ouarzazte, Taroudant.

2-3 Les arts populaires

La RSMD est réputée par la diversité et la richesse de ses arts populaires dont Ahwach, Rouayss, Ahyad, Ajmak, Isamgan, Darst, Lgadra, Daqqa, malhoun, ... Ahwach par exemple est constitué de trois genres principaux : Ajemak, Aheyad et Isemgane.

2-4 L'art culinaire

Les tribus de la province de Tiznit ont le même art culinaire connu dans l'ensemble du sud marocain, mais on peut signaler la présence de quelques plats particuliers, comme *abaddaz*, (couscous à base de maïs et poisson). Par ailleurs, dans certaines régions, le pain est préparé d'une façon particulière en y intégrant des amandes ou des œufs.

Chapitre 2.

Instruments et mécanismes pour la mise en valeur de l'économie du patrimoine INDH - micro-crédit et artisanat

Introduction

Nombreux sont les instruments et les mécanismes qui peuvent être mobilisés pour favoriser le développement des activités relatives à la préservation, la promotion et la valorisation du patrimoine dans ces des différentes formes matérielles et immatérielles. Ces moyens, qui peuvent être aussi bien organisationnels, réglementaires que financiers, permettront l'instauration d'une nouvelle économie basée sur des industries créatives et sur la réhabilitation de ce patrimoine par la mise en valeur des techniques et des savoir-faire qui sont véhiculés par les métiers traditionnels de l'artisanat et les activités de l'animation culturelle.

Trois moyens, dont un programme de politique publique, et deux acteurs semblent en effet prometteurs et susceptibles de favoriser une dynamique régionale qui fait émerger une nouvelle forme de micro-économie, basée sur la mise en valeur des activités liées aux domaines de l'artisanat et de l'animation culturelle. Il s'agit de :

- l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) comme exemple de politique sociale publique ;
- des micro-crédits, en tant que mécanismes de financement des activités génératrices de revenus et dispositif d'appui à la création de petites entreprises ;
- des ONG, en tant que qu'acteurs de la société civile qui participent, seules ou dans un cadre de partenariat, au développement social et humain.

Nous essaierons d'abord de voir le degré de présence de ces différents mécanismes au niveau de la RSMD avant d'examiner le niveau de leur participation pour la mise en valeur des activités associées à l'économie du patrimoine.

I - Initiative nationale pour le développement humain (INDH)

Depuis le lancement de l'Initiative nationale pour le développement humain en 2005, et après que l'ensemble des acteurs ait été imprégné de la culture participative et du principe de concertation élargie et qu'ils aient impulsé une dynamique d'adhésion, de mobilisation et d'appropriation de l'Initiative, plusieurs étapes ont été franchies permettant la réalisation de nombreux projets et actions dans les différentes régions du royaume.

Au niveau de RSMD, et dans le cadre des différents programmes de cette initiative, la région a réalisé plusieurs projets, permettant ainsi à une large partie de la population de bénéficier de ses opérations. En parallèle à cette dynamique, les collectivités locales, le tissu associatif et les secteurs publics et privés s'activent à la mise en œuvre des mécanismes de mise en convergence de leurs actions. Ainsi, un programme de développement étendu à toutes les provinces et préfectures de la région a été élaboré avec des objectifs de développement et de lutte contre la marginalisation, la précarité et l'exclusion sociale.

Cette initiative a fait du renforcement des capacités des coopératives et des associations oeuvrant dans le domaine d'activités génératrices de revenus et de la mobilisation des ressources et des capacités locales un choix stratégique pour la consolidation des bases du processus de développement local et durable, favorisant l'initiative individuelle et la création d'emploi et de richesses au profit des populations démunies. De même, elle opte pour le renforcement de la gouvernance et l'amélioration de la situation d'accès aux services et aux équipements fondamentaux.

Par ailleurs, mesurer l'impact de cette initiative sur les conditions socio-économiques de la population ne peut être atteint sans une évaluation objective qui permettra de dégager ses forces et ses faiblesses, de mesurer les obstacles qui la menacent et les opportunités qui peuvent lui servir de catalyseur afin de promouvoir des activités de forte valeur ajoutée, basées sur la valorisation du patrimoine.

Nous dresserons d'abord un bref bilan des réalisations de l'INDH au niveau de la région avant de déboucher sur les principales contraintes et propositions pour une meilleure intégration dans le processus de développement humain durable.

1-1 Bilan des réalisations

a- Préfecture Agadir Idaoutanane :

Les projets lancés durant la période 2006-2008 dans la préfecture d'Agadir Idaoutanane ont nécessité un financement de 128.440.058 MAD, dont une contribution de 84.638.185 MAD de l'INDH. Une enveloppe de 28.503.305 MAD a été allouée aux projets programmés dans le cadre du programme horizontal, dont 95 % ont été destinés aux activités à fort impact social, sélectionnées dans le cadre de propositions de projets, tandis que les 5 % restants ont été consacrés au financement, en 2008, du programme horizontal consistant en des projets de formation et de renforcement des capacités.

En matière du programme de la lutte contre l'exclusion sociale dans le milieu urbain au titre de la période étalée entre 2006 et 2008, près de 137.872 personnes ont bénéficié de ce programme. 43 % du budget de ce programme ont été consacrés à l'appui des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, 40 % au renforcement de l'animation sociale, culturelle et sportive, 16 % à l'appui à l'accès aux équipements et aux services fondamentaux et seulement 1 % au renforcement de la gouvernance et des capacités locales. Il est à rappeler que 54.100 personnes ont bénéficié du programme horizontal dont les 5 % ont été destinés à la formation et à l'appui des capacités et les 95 % restant ont été attribués à l'appui des activités ayant un impact significatif sur la population visée.

Les projets inscrits dans le cadre du programme de lutte contre la précarité et la marginalisation ont nécessité un montant de 34.253.753 MAD, dont une contribution de 22,1 millions de MAD de l'INDH. Les bénéficiaires de ce programme ont été 4844. 3 % de l'enveloppe allouée à ce programme ont été destinés à la promotion des centres d'accueil, 6 % aux études et à la recherche, alors que les 91 % restant ont été dédiés à la construction et à l'aménagement des centres d'accueil.

Quelques 196 816 personnes ont bénéficié des projets durant cette période, réparties sur le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain (137.872 personnes), le programme horizontal (54.100) et le programme de lutte contre la précarité et la marginalisation (4.844). 219 projets ont été lancés durant la même période, dont 90 concernent le programme de lutte contre l'exclusion sociale

en milieu urbain. 20 portent sur le programme de lutte contre la précarité et la marginalisation et 109 intéressent le programme horizontal.

Outre les réalisations de ces différents programmes, la préfecture a vu le lancement d'autres projets s'inscrivant dans le cadre du plan d'urgence de 2005 qui ont nécessité un budget global de 5,25 millions de MAD, avec une contribution de 5 millions octroyée par l'INDH. Le nombre des bénéficiaires de ce programme frôle les 4000 bénéficiaires. 25 % du budget global, dédiés à ce programme, ont été consacrés à l'appui à l'accès aux équipements et aux services fondamentaux, 38 % à la promotion des centres d'accueil. Le même taux a été attribué à l'appui à l'animation sociale, culturelle et sportive.

Ainsi, d'après les différents indicateurs et sur la base des rapports d'activité de la Division de l'action sociale au niveau de cette préfecture, on constate que la majeure partie des projets relève des infrastructures de base et de certaines activités génératrices de revenus. Toutefois rares sont les projets qui relèvent de l'artisanat.

b- Province de Tiznit

L'enveloppe globale allouée au financement des projets inscrits dans le cadre de l'INDH dans la province de Tiznit au titre de l'année 2009 s'élève à 250 millions de MAD. 52 projets s'inscrivant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et ciblant 13 communes rurales, ont été approuvés, alors que les projets proposés par les comités locaux de développement humain (CLDH) dans ce cadre sont au nombre de 85. En ce qui concerne le programme transversal, 106 projets ont été soumis au CPDH, dont 8 ont été validés.

Le nombre de projets ayant bénéficié de l'appui de l'INDH depuis 2005 jusqu'à fin 2008 au niveau de la province de Tiznit s'élève à 295, dont 168 relatifs à la lutte contre la pauvreté, 119 dans le cadre du programme transversal et 8 projets ayant trait à la lutte contre la précarité.

La contribution de l'INDH dans le financement de ces projets a atteint 71 millions de MAD, alors que la participation des autres partenaires s'est élevée à environ 40 millions.

c- Province Inezgane-Aït Melloul

Un total de 123.743.133 MAD a été alloué aux projets lancés dans le cadre de l'INDH au niveau de cette préfecture depuis son lancement en 2005, selon un rapport de la Division de l'action sociale de la préfecture, la contribution de l'INDH à ces projets s'élève à 89.354.021 MAD. Ainsi, le montant des projets prévus dans le cadre du programme transversal (141 projets) s'élève à 31.862.003 MAD, dont 12.505.373 représentant la contribution de l'INDH.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, 113 projets ont été programmés, avec une enveloppe budgétaire de 48.480.897 MAD, dont 21 projets pour les années 2007 et 2008 d'un montant de 4.230.570 MAD, financés à hauteur de 3,5 millions par l'INDH.

En matière de lutte contre la précarité et l'exclusion, 27 projets ont été programmés au titre de l'année 2009, pour un budget de 39.131.608 MAD, financés à hauteur de 32,06 millions par l'INDH.

Concernant le programme d'urgence lancé en 2005, l'enveloppe allouée est de l'ordre de 4.308.624 MAD, financés à hauteur de 3.982.539 par l'INDH.

Le montant total de l'enveloppe budgétaire débloquée depuis le lancement des projets de l'INDH dans les différentes communes urbaines et rurales de la préfecture a atteint 48.630.688 MAD, soit une moyenne de 71 % de l'ensemble des crédits alloués à la réalisation de ces projets.

d- Province Chtouka Ait-Baha :

La province a connu le lancement de projets programmés dans le cadre INDH notamment dans les domaines de l'amélioration de l'infrastructure socio-culturelle, du soutien des activités génératrices de revenus et du renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Plus de 150 projets ont été réalisés, dont certains concernent la valorisation des produits du terroir, avec comme cible l'arganier, l'apiculture, la valorisation des produits de la mer et la mise en valeur des savoir-faire artisanaux, en l'occurrence la

ferronnerie traditionnelle. En relation avec cette dernière, un projet a été initié par l'association Oulad Mimoun pour le développement et la coopération et qui dépend de la commune de Sidi Bibi, d'un coût total de 241 000 MAD dont 122 000 comme contribution de l'INDH.

Pour ce qui est de la pêche maritime artisanale, une unité de valorisation des produits de la mer a été inaugurée au village Douira de la commune rurale d'Inchaden. Ayant nécessité une enveloppe globale de 1.680.000 MAD dont 180.000 contribution de l'INDH, ce projet a été réalisé grâce au soutien du Parc national de Souss Massa-Drâa et en collaboration avec l'Agence espagnole de coopération internationale (AECI) et la Coopération technique Allemande (GTZ). Le projet a pour objectif, notamment, le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des femmes bénéficiaires à travers des opérations d'encadrement, la qualification des ressources humaines, ainsi que l'organisation de visites de terrain à des projets similaires.

Le projet vise également la valorisation de l'exploitation de certains produits maritimes (les crustacés) collectés de manière traditionnelle par des femmes de la région. Cette unité équipée par de nouveaux moyens techniques, permettra la modernisation de cette activité et la commercialisation des produits à travers la réalisation d'une étude technique. Ce projet s'inscrit, également, dans le cadre des efforts pour préserver les ressources naturelles à travers l'encouragement donné aux femmes rurales à remplacer le bois utilisé dans la préparation des produits de la mer par des énergies renouvelables et ce, afin de protéger les ressources forestières et de rationaliser l'exploitation des crustacés.

f- Provinces Ouarzazate, Taroudant et Zagora :

Initiés pour un montant global de près de 300 millions de MAD, les projets réalisés dans le cadre de l'INDH dans ces provinces portent sur le soutien des communes les plus pauvres par la réalisation d'infrastructures de base, notamment l'adduction en eau potable et les équipements de santé. Les projets portant sur les activités génératrices de revenus (AGR) ou d'animation culturelle et sportive sont de l'ordre de 30 % parmi l'ensemble des projets réalisés.

1-2 Degré d'importance des projets liés à l'artisanat et à l'animation culturelle

Exceptés les projets de construction de centres socio-culturels, les projets liés à l'animation culturelle, à savoir la musique, la peinture, le théâtre, la lecture sont très rares, sinon absents de l'ensemble des programmes lancés au niveau de la région.

Bien plus, l'expérience montre que même la simple construction des infrastructures destinées aux activités à caractère culturel ne peut pas avoir d'impact direct sur la situation sociale des bénéficiaires du projet si l'infrastructure n'est pas dotée des équipements nécessaires et d'une structure de fonctionnement qui peut assurer la gestion durable, élément souvent absent au niveau des jeunes associations, surtout dans le milieu rural.

Quelques activités qui relèvent du domaine de l'artisanat ont bénéficié par contre du soutien de l'INDH. Les projets réalisés que ce soit dans le domaine de la couture, de la tapisserie et de la ferronnerie montrent que ces activités n'ont pas eu d'impact direct à cause notamment de l'absence de porteur de projet, mais surtout de l'absence d'accompagnement.

Certains points ont besoin d'être améliorés, notamment la participation des femmes, des jeunes et des personnes aux besoins spécifiques dans les organes de gouvernance de l'INDH, l'approche participative, le plan pluri-annuel et la garantie de la continuité des projets aux niveaux de la gestion et de l'entretien.

De même l'échange des expériences et des expertises à travers l'exercice sur le terrain visant ainsi l'opérationnalisation et l'application des contenus de l'INDH, dans le but d'enrichir les expériences et les connaissances acquises pour le développement économique et social .

II- Micro crédit

Bien que de développement récent, le micro crédit répond à un véritable besoin dans la région RSMD en raison de l'existence d'un important secteur informel. Il est à ce titre un réel succès et représente une grande part du marché local et régional. Parmi la douzaine d'intervenants au niveau national, quatre acteurs à ce jour réalisent plus

de 80 % du marché de la RSMD avec une clientèle active qui dépasse les 8000 personnes.

2-1- Le contexte socio-économique

Une grande partie de la population de la région vit sous le seuil de pauvreté et globalement la moitié survit juste au-dessus de ce seuil. Dans ce cadre, la micro-activité occupe plus de 60 % de la population active. Cette micro-activité, le plus souvent informelle, n'est par définition pas irriguée par le secteur bancaire classique qui se limite au secteur formel. Le micro-crédit est donc ici parfaitement adapté aux besoins d'un large réseau de très petites entreprises⁴². Le périmètre d'intervention⁴³ de ces différents acteurs est limité aux activités productives et de services.

2-2 - Les principaux acteurs

La micro-finance dans la région RSMD prend son essor au cours des années 2000 après avoir démarré au début les années 1990. Aujourd'hui le secteur compte une dizaine d'intervenants. Toutefois quatre acteurs dominent le secteur. Il s'agit de :

- Al Amana

Al Amana est actuellement en tête du marché du micro-crédit au niveau de la RSMD. elle en détient le tiers et opère dans la plupart des villes de la région. Elle dispose de plusieurs points de représentation. Les clients de cette association sont essentiellement des commerçants et de femmes n'ayant pas accès au crédit bancaire.

- La Fondation Zakoura

Créée en 1995 à partir d'une initiative nationale, la fondation Zakoura opère en milieu urbain, périurbain et rural. Elle est présente à travers une dizaine de représentations. La Fondation prête essentiellement à la population féminine défavorisée, sur la base d'un crédit solidaire progressif. Le nombre de clients actifs au niveau de la RSMD dépasse 3000 emprunteurs.

⁴² Le secteur du micro-crédit, réglementé en 1999 par le dahir n°1-99-16

⁴³ Les IMF sont regroupées au sein de la Fédération nationale des associations de micro-crédit (FNAMC)

- La FONDEP (Fondation pour le Développement local et le partenariat)

Cette Fondation a distribué ses premiers crédits en 2000. Elle accorde des prêts solidaires, en priorité aux femmes, en milieu rural et périurbain. Elle dispose de très peu d'agences dans toute la région. Elle compte près de 2 000 clients actifs.

- La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit

Adossée au groupe public des Banques Populaires, la Fondation dispose au niveau de la région Souss-Massa-Draa d'une dizaine de représentations et de quelques 2 500 clients actifs. Son objectif est de favoriser la bancarisation des petites entreprises informelles.

Le reste du marché est couvert par des associations de moindre importance dont le portefeuille reste inférieur à 1000 clients.

2-3- Contraintes et moyens de redynamisation du secteur

Plus de 8000 clients actifs ont été servis jusqu'au premier trimestre de 2009 par les différentes associations de micro crédit opérant dans la région, selon des statistiques de la Fédération nationale des associations de micro crédit (FNAMC). D'après les mêmes statistiques, le secteur du micro crédit a connu une très forte croissance en nombre de clients et en montant total des prêts accordés entre les deux années 2005 et 2007.

Mis à part la participation très claire du micro crédit dans le développement de plusieurs activités génératrices de revenus à caractère productif et commercial surtout dans les milieux périurbain et rural, ainsi que l'impact significatif de ces prêts sur la population démunie, ce secteur est toutefois soumis à de nombreuses contraintes, en l'occurrence :

- représentation insuffisante au niveau des différentes provinces et préfectures de la région ;
- absence de politique de communication qui permettra l'instauration de confiance entre ces acteurs et leurs clients ;
- faible accompagnement des personnes et des petites entreprises ayant bénéficié des prêts.

En effet, plusieurs recommandations peuvent être formulées en vue de participer au mieux au développement des activités socio-économiques au profit des couches sociales les plus démunies, et en particulier envers les jeunes et les femmes. On cite entre autres :

- prendre en compte les réalités socio-économiques de la région caractérisées par un important taux de pauvreté et les grandes potentialités qu'offre le secteur de l'artisanat ...
- revoir les modalités et la durée de remboursement des crédits octroyés et baisse des taux qui leur sont appliqués ;
- réaménager les textes régissant la profession afin d'élargir les champs d'intervention ;
- favoriser une meilleure couverture territoriale de la région en particulier en zone rurale ;
- inaugurer une politique de communication et de vulgarisation des procédures pour expliquer les conditions d'éligibilité des projets, les catégories ciblées, le soutien proposé aux porteurs de projets et les modalités d'octroi des micro crédits dans le cadre de l'INDH ;
- échanger les expériences et les informations sur les procédures à suivre pour bénéficier du financement et du soutien technique au service des porteurs de projets dans le cadre des programmes de micro crédit et examiner les moyens susceptibles d'assurer la réussite et la pérennité des activités génératrices de revenus ;
- réformer et assouplir les procédures appliquées dans les programmes de soutien aux activités génératrices de revenus ;
- unifier les procédures pour les différents intervenants dans les programmes de soutien aux activités génératrices de revenus ;
- activer les conventions de partenariat conclues entre le gouvernement et la Fédération nationale des sociétés de micro crédit ;
- créer un fond régional de soutien aux activités génératrices de revenus, à l'ouverture sur d'autres intervenants et à la prise en considération de la question de formation dans les domaines liés aux programmes de soutien à ces activités ;

- réaliser un système informatique et géographique pour les projets ayant connu un succès dans le cadre des activités génératrices de revenu ;
- définir les normes comptables et prudentielles adaptées au secteur ;
- élargir l'accès au refinancement, en se faisant le relais du secteur financier classique auprès du secteur informel.

III- Secteur associatif et ONG

3 - 1 la RSMD : un nouveau cadre pour le développement des ONG

Depuis 1990, on observe une accélération du mouvement associatif dans la RSMD pour contribuer, avec l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé au développement de la région. Cependant, ce mouvement manque toujours de données fiables sur les activités de ces associations. En effet, il est impératif d'établir un recensement représentatif des différents secteurs d'activités (femmes, enfance, handicapés, alphabétisation, environnement, rural, urbain..)

Malgré quelques exceptions remarquables comme celles de Tichka (Ouarzazate), Adedra (Zagora), Tiouzi Chtouka ait_Baha (Chtouka Ait-Baha), Tamount sahel et Lakhsas (Tiznit et région), Migration et développement (Taroudant), Iligh, RARBA, Agrotech..., le tissu associatif de la région demeure jeune mais avec une expérience importante surtout en ce qui concerne la participation au développement socio-économique de la région, en particulier dans le milieu rural par la participation à la réalisation des infrastructures de base : eau, électricité...

De leur côté, les associations qui œuvrent dans les domaines de la culture et de l'artisanat sont elles aussi importantes. Pour les premières ce sont surtout les groupements d'artistes (peintres, photographes, comédiens, musiciens...) ou les amateurs d'un genre artistique local (*rouaiss, ahwach...*) que l'on voit participer à l'organisation de certaines activités.

Face à ce mouvement régional naissant, il serait intéressant de réfléchir à des stratégies collectives visant le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en œuvre de mécanismes de coordination, de réseautage, de communication, d'information et de partenariat entre les ONG œuvrant dans le domaine du développement social de la région.

Conclusion

Un premier examen de l'état des lieux d'un certain nombre de dispositifs d'appui pour le développement social et économique de la RSMD, notamment le rôle de l'INDH, des micro-crédits et l'apport des associations et des ONG, révèle que la participation de tous ces instruments à l'économie du patrimoine reste très faible.

Les acquis les plus importants réalisés dans ce cadre concernent la bonne assimilation des valeurs et principes de l'INDH, la mise en place des mécanismes de la gouvernance, la consécration de l'approche participative, ainsi que le déclenchement d'une nouvelle dynamique dans la relation entre les élus, les autorités, la population, les associations et les services de l'Etat. Figurent également parmi les acquis la réalisation de plusieurs projets de proximité de nature à contribuer à l'amélioration des conditions de vie, de l'emploi, de l'insertion des jeunes et des femmes.

En réalité, malgré le bilan positif réalisé par l'INDH, les activités génératrices de revenus inhérentes aux domaines de l'artisanat et de l'animation culturelle restent très limitées. Certes, les acteurs associatifs sont nombreux et souvent mobilisés pour défendre de telles causes, mais ils manquent de ressources humaines qualifiées, de moyens financiers nécessaires et de l'expertise indispensable pour l'exécution de projets s'inspirant du domaine du management culturel territorial.

En outre, des contraintes persistent et pénalisent les possibilités d'amorce d'une réelle économie basée sur le patrimoine. On peut citer la faible valorisation de certains produits et de certaines techniques et savoir-faire, la faible productivité des activités artisanales telles qu'elles sont pratiquées actuellement, le manque de qualification des ressources humaines et les difficultés d'accès aux financements.

Le développement qu'a connu la région à la faveur des projets lancés dans le cadre de l'INDH nécessite une réelle redynamisation en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment en milieu rural. Cela grâce à l'adoption d'une nouvelle approche, accordant une priorité au domaine du patrimoine et aux activités génératrices de revenus qui lui sont associées.

Chapitre 3

Economie du patrimoine :

Contraintes et perspectives de développement

Parler de l'économie du patrimoine ou de la mise en valeur du patrimoine ne peut être abordé sans examen de l'état des lieux, en termes de conservation et de gestion, pour pouvoir connaître les faiblesses et les contraintes qui le menacent et prévoir les opportunités et les solutions possibles pour une meilleure valorisation de cette richesse. Nous avons déjà passé en revue l'état critique dans lequel se trouve la majorité des sites archéologiques, des biens du patrimoine architectural, urbanistique et naturel de la région, laissés bien souvent à l'abandon, sans guère de mesures de protection, avec des destructions parfois fatales à l'occasion de construction d'infrastructures de base ou par les populations riveraines : saccage, récupération des matériaux, parcours d'animaux, etc. Nous essaierons dans ce chapitre de voir quelle sont les contraintes à caractère institutionnel.

Section 1- Contraintes et faiblesses institutionnelles

Les contraintes liées à la gestion du patrimoine de la RSMD semblent être nombreuses. Elles ont un caractère institutionnel et réglementaire. En l'occurrence⁴⁴:

- la gestion cloisonnée, la multiplicité des intervenants et l'absence de coordination entre les différents intervenants ;
- la forte concentration du service de tutelle et sa faible représentation territoriale au niveau de la région ;
- des interventions de préservation limitées et des mesures procédurales sans effet réel.

⁴⁴ La Cour des Comptes a déjà soulevé quelques contraintes relatives à la gestion des monuments et des sites historiques par la Direction du patrimoine (Ministère de la culture) dans son rapport de 2006 pp. 24-32 (diffusé sur Internet www.courdescomptes.gov.ma).

1-1 - Une gestion cloisonnée et une multitude d'intervenants

Trop souvent limitée au patrimoine monumental et architectural, la notion de patrimoine recouvre bien d'autres éléments, comme le patrimoine archéologique, urbanistique, archivistique, artistique, documentaire et ethnographique. Malgré cela, il n'existe pas aujourd'hui de conception globale de la politique du patrimoine aussi bien au niveau régional qu'au niveau national. Les collectivités locales, les établissements publics et privés, les différents ministères (culture, habitat, urbanisme et aménagement de l'espace, habous et affaires islamiques, artisanat, tourisme, intérieur, eaux et forêts...), des particuliers, d'autres acteurs plus spéciaux comme la Commission marocaine de l'histoire militaire, développent chacun sa propre politique sans aucune coordination⁴⁵. Les services régionaux de ces différentes instances opèrent également sans concertation et généralement sans réel pouvoir pour la prise de décision. Les projets d'aménagement du territoire, par exemple, prennent rarement les avis et les préoccupations des conservateurs de monuments et des sites historiques. Des infractions sont souvent perpétrées parfois même par des services publics. Pourtant, plusieurs enjeux patrimoniaux sont indiscutablement communs à tous ces acteurs : enjeux scientifiques tout d'abord, à travers les techniques d'inventaire, de conservation et de restauration ; enjeux juridiques ensuite, en matière de protection ou de circulation des objets et des collections ; enjeux politiques et culturels, avec toutes les questions relatives au public et à la relation que celui-ci peut ou doit entretenir avec le patrimoine qui lui appartient et parle de lui et enfin enjeux de mise en valeur dans le cadre des projets de développement.

1-2 - Une gestion concentrée

La gestion du patrimoine culturel sur l'ensemble du territoire national est institutionnellement reconnue au Ministère de la culture par le biais de la Direction du patrimoine culturel⁴⁶. Or la réalité a montré que plusieurs autres acteurs y

⁴⁵ Un des exemples de l'absence de coordination entre ces services, les travaux d'entretien improvisés souvent menés par des collectivités locales et le Ministère des habous. Les monuments objet de ces entretiens dénoncent, en effet, un mauvais état de conservation, surtout que les travaux de restauration sont souvent octroyés à des entreprises non spécialisées, ce qui entraîne des dégâts énormes.

⁴⁶ Créée en 1985, cette Direction assume plusieurs fonctions. cf. Arrêté du Ministre de la culture n° 1522-06 du 11 novembre 2006 créant et fixant les attributions des divisions et services des directions centrales du ministère (BO 5486 du 28 décembre 2006).

interviennent par la force du caractère et du contenu très amples du patrimoine lui-même. A cela s'ajoute la présence très limitée de la Direction du patrimoine culturel dans la RSMD⁴⁷. On constate à ce niveau :

- d'une part, qu'elle n'est guère représentée parmi les différents établissements déconcentrés qui se trouvent au niveau de certaines régions du royaume, à savoir les inspections des monuments historiques et des sites (IMHS)⁴⁸, les conservations des sites historiques (CSH) et les musées. Le seul et unique service qui lui est rattaché est un centre de recherche qui se trouve à Ouarzazate : le Centre d'études et de Recherches sur les kasbah de l'Atlas et du Sud (communément appelé CERKAS⁴⁹).

- d'autre part, et comme c'est le cas de toutes les directions régionales de ce ministère⁵⁰, la Direction régionale de RSMD (Agadir) ne dispose pas de service spécialisé qui peut s'occuper de la gestion du patrimoine. L'organisation classique (type organigramme) de celle-ci a fait que les affaires du patrimoine culturel se trouvent parmi les tâches du seul service de mission que l'on trouve dans cette direction, en l'occurrence, le Service des affaires culturelles. Néanmoins, ce dernier ne peut en aucun cas assumer de telles tâches, en raison de l'absence de délégation de pouvoir et du manque de moyens et de compétences.

En réalité, ce n'est pas tant de l'opportunité de déconcentrer ou non dont il s'agit aujourd'hui mais de voir, plutôt, le coût de la centralisation de la décision. Ce coût doit être appréhendé en termes de perte parmi l'héritage patrimonial, de déperdition des efforts et des moyens et de perte d'opportunités pour le développement régional.

⁴⁷ La dernière organisation de ce ministère en 2007 n'a fait qu'aggraver la situation du patrimoine culturel surtout avec la suppression, au niveau de la direction du patrimoine, de la Division des monuments historiques et des sites (DMHS), considérée comme étant l'organe central de la Direction, chargé de la protection juridique, de la gestion et de la mise en valeur.

⁴⁸ Héritées de l'administration coloniale française (Service des antiquités, des beaux arts et des monuments historiques), ces inspections sont chargées de la supervision technique des monuments, sites ou centres urbains historiques.

⁴⁹ En vertu de l'arrêté du Ministre de la culture n° 1936-01 du 19 novembre 2001 B.O. 4968. Du 10/1/2001, ce centre est aussi une antenne régionale de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP).

⁵⁰ Oumouss (A.), *Rapport de stage sur le thème de la gouvernance locale cas de la Direction régionale de la culture, Rabat Salé Zemmour Zair*, ENA 2008.

1-3- Interventions limitées et mesures procédurales sans effet réel

La Direction du patrimoine, de la RSMD est intervenue en supervisant certaines activités d'inventaire et de documentation, le classement de plusieurs sites et monuments, voire sur quelques interventions techniques⁵¹. Cependant, le bilan des activités réalisées reste très en deçà de la richesse et des exigences de ce patrimoine.

Pour ce qui est de l'inventaire, certes, les actions de la Division de l'inventaire⁵² mobilisée pour cette cause se sont améliorées, surtout sur le plan méthodologique. Mais le manque de moyens nécessaires laisse les projets de celle-ci sans fin. Excepté l'inventaire systématique du patrimoine culturel de la vallée de Draa, grâce au projet pilote initié dans le cadre de la coopération maroco-suisse⁵³ et les quelques programmes inachevés, initiés au niveau de certaines provinces (exemple du programme de Souss-Takna en collaboration avec des partenaires espagnols), les opérations d'inventaire et de documentation du patrimoine concernant cette région restent très limitées.

En ce qui concerne les mesures de protection normative prises à l'égard de certaines richesses patrimoniales, il faut préciser que leur nombre reste dérisoire et leurs effets très limités. En fait, le souci de préserver l'héritage culturel de cette région remonte aux temps les plus reculés. Au cours de l'histoire, et en l'absence de dispositions légales, les populations locales ont pu garder une grande partie des composantes de leur mémoire et transmettre l'héritage grâce à divers moyens dont l'art de bâtir, les traditions orales, l'artisanat et les coutumes⁵⁴. Avec l'élaboration de la législation nationale en matière de patrimoine, les mesures de protection deviennent de plus en plus normalisées et ont, bien évidemment, touché quelques biens culturels matériels et naturels de la RSMD. Ces premières mesures instituées par plus d'un texte, en

⁵¹ Direction du patrimoine, bilan d'activités 1998-2006

⁵² Une parmi les trois divisions qui font l'organigramme de la Direction du patrimoine culturel, à savoir la Division des musées, la Division des études et des interventions techniques et la Division de l'inventaire et de la documentation.

⁵³ Mohamed Boussalh, « Conception d'un système d'information géographique (SIG) pour l'inventaire du patrimoine culturel de la vallée du Draa », in *Patrimoine culturel marocain*, Publication de l'Université Senghor sous la direction de C. Gaultier Kurhan, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris, 2003, pp. 411-429.

⁵⁴ Les populations (communautés et tribus) ont joué un rôle important dans la préservation et la pérennité du patrimoine culturel de la région. Les formes de conservation traditionnelle, équivalentes à un système de code de conduite, se traduisaient par des mesures de contrôle, d'interdiction et d'éducation. Ces méthodes se trouvent actuellement ébranlée par les bouleversements socio-économiques et politiques de ces dernières décennies.

particulier les deux dahirs de 1912 et de 1945 et la loi 22-80, relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et de l'antiquité⁵⁵, ont concerné le classement et l'inscription⁵⁶. Toutefois, sur l'ensemble des biens culturels matériels que renferme cette région, très peu sont classés patrimoine national⁵⁷ (selon les premières estimations, moins de 1 %). De plus, la majorité des décisions de classement remonte à l'époque du Protectorat. Un seul bien matériel est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial : le village communautaire du Ksar Aït Ben Haddou. (cf. tableau)

Province/préfecture	Monuments, sites ou zones	Date de classement
Agadir	Quartier de sidi Bou-Knadel (Founti)	Dahir du 27 /4/ 1922 BO n° 500 du 23 /05/1922
	Murailles du bastion portugais et de la kasba d'Agadir	Dahir du 30/7/ 1932 BO n° 1034 du 19/8/1932.
	Kasba d'Agadir- Ighir	Dahir du 23 /03/ 1944 BO n° 1644 du 28/4/1944
	Cascades Imouzzer des Ida-Outanane	Arrêté Viziriel du 9 /3/1955, B O n° 2214 du 01/4/1955
	Grottes préhistoriques du cap Rhir	Décret n° 2-56-664 du 18/9/ 1956 BO n° 2293 du 5/10/1956
Taroudant	Remparts de la médina de Taroudant	Dahir du 7/9/1931 BO n° 988 du 2 /10/ 1931.
Tiznit	Remparts, portes et bastions de Tiznit.	Dahir du 4 /7/ 1932 BO n° 103 du 29/07/ 1932
	Site de Tiznit	Dahir du 20/9/ 1932 BO n° 1056 du 20/01/ 1933
	Sites de l'annexe des affaires indigènes de Tafraoute	Arrêté Viziriel du 13/05/ 1950 BO n° 1965 du 23/06/ 1950
	Ville ancienne de Tiznit et ses zones de l'extension et de protection	Arrêté Viziriel du 29/06/ 1954 BO n° 2178 du 23/07/ 1954
Ouarzazate	Gorges du Dades	Dahir du 27/02/ 1943 BO n° 1588 du 2/04/ 1943
	Massif du Bou-Gafer	Dahir du 1 ^{er} /03/ 1943 BO n° 1588 du 2/04/ 1943
	Vallée de l'Oued M'Goun	Dahir du 1 ^{er} /03/ 1943 BO n° 1588 du 2/04/ 1943
	Vallée de l'Oued Todra	Dahir du 3 /03/1943 BO n° 1588 du 2/04/1943
	kasbah de Taourirt et de Tifoutoute.	Arrêté viziriel du 17/2/ 1954 BO n°2159 du 12/03/ 1954
	Vallées des oasis	Arrêté viziriel du 29/06/ 1953 BO n° 2125 du 7/07/ 1953
	Qsar Ait Ben Hadou	2004 (inscrit sur la liste de patrimoine mondial le 11/12/1987)
Zagora	Kasba de Caïd Ali Al-Jadida	Décret n° 2.98.377 du 20 /5/1998 BO n°4592 du 4/06/ 1998
Chtouka A-B.	Village fortifié de Tizargane	2004/05

Tableau : monuments, sites et zones classés dans la RSMD (Source : Direction du patrimoine)

⁵⁵ Promulguée par dahir n°1-80-341 du 25 décembre 1980 B.O. n° 3564 du 18 février 1981. Le législateur a fait accompagner cette loi par le décret d'application n° 2-81-25 du 22 octobre 1981. Cette loi a reconduit plusieurs dispositions et des textes de l'époque du Protectorat français, en l'occurrence le dahir du 12 novembre 1912, le dahir du 27 février 1914, le dahir du 21 juillet 1945.

⁵⁶ Le classement est une décision spécifique de protection prononcée par décret alors que l'inscription est une décision prononcée par un arrêté du Ministre de la culture pour tout monument ou site dont la protection ne présente pas un intérêt urgent.

⁵⁷ www.miniculture.gov.ma/patrimoine_culturel

La diminution du nombre des sites et des monuments classés après l'indépendance, voire après la promulgation de la loi 22-80, par rapport au bilan réalisé au temps du Protectorat s'explique par la complication de la procédure du classement instituée par cette loi⁵⁸. En effet, sous le Protectorat, le Service des beaux-arts procédait, de sa propre initiative, au classement des sites et des monuments jugés d'un intérêt patrimonial. Par contre la loi 22-80 impose l'obligation de recevoir une demande de classement d'une entité extérieure, propriétaire du bien culturel, et la tenue d'une commission qui regroupe de nombreux intervenants.⁵⁹ Certes, la loi 19-05⁶⁰ est venue pour combler une partie des failles de la précédente, en introduisant d'autres catégories de patrimoine mobilier et en instaurant d'autres mesures de protection, mais le droit du patrimoine culturel marocain reste toujours méconnu et sans effet réel sur l'état de sa conservation.

Mais la dimension juridique est largement insuffisante lorsque des moyens de réhabilitation et de protection ne sont pas mis en œuvre (cas de Ksar Ait ben Hadou). Le classement, en l'état actuel, ne permet pas aux autorités compétentes d'exercer un pouvoir de police sur les sites classés. Par contre, le classement risque de figer la dynamique économique des sites et des monuments habités. Les propriétaires se retrouvent devant la contrainte de respecter les normes de construction et en face d'un instrument juridique contraignant dont la dimension obligatoire est largement supérieure à sa dimension incitative⁶¹.

La protection du PC tangible passe également par les documents d'urbanisme. Plusieurs plans d'aménagement et d'organisation des territoires ont concerné les villes et les communes de la région, tenant parfois compte du patrimoine architectural, mais ils ne portaient pas sur les centres anciens, comme les médina et les groupements d'habitats traditionnels. On considère toujours que l'espace *intra-*

⁵⁸ Bien qu'elle ait apporté quelques nouveautés, la loi 22-80 a marqué un recul par rapport aux textes promulgués pendant le Protectorat. Elle ne définit ni les monuments ni les sites, et encore moins les objets mobiliers. Le terme « patrimoine » y est absent, ce qui veut dire que les autres formes comme les kasbah, les médina, les jardins historiques, le patrimoine subaquatique sont marginalisées. Ainsi, le critère « d'intérêt particulier » pour l'art, l'histoire ou la civilisation cité par la loi est très vague.

⁵⁹ Cette régression est également engendrée par l'absence d'une structure chargée des dossiers du classement avant la création du service compétent en 1994. Actuellement, il n'existe aucune commission régionale spécialisée dans l'instruction des demandes de classement ou d'inscription. Le classement par exemple du Ksar Ait Ben Haddou en 2004 et dont la procédure a duré 17 ans n'est venu qu'après son inscription sur la LPM : Zakriti H., *La gestion des sites du patrimoine mondial au Maroc, le cas du Ksar Ait-Ben Haddou (Province de Ouarzazate)*, mémoire de DEPA, Université Senghor, Alexandrie, 2005 p. 48

⁶⁰ Promulguée par dahir n°1-06-102 du 15 juin 2006 B.O. n° 5436 du 6 juillet 2006.

⁶¹ Par exemple, pour les propriétaires désireux d'effectuer des travaux d'amélioration de leur cadre bâti, la réglementation n'offre aucune mesure d'incitation (exonération ou allègement fiscal). L'administration détient même le droit d'exécuter d'office des travaux qu'elle juge utiles à la sauvegarde des bâtisses. Art. 25 de la loi 22-80

muros est de nature particulière et qu'il ne peut qu'être conservé comme tel. Ces documents se révèlent souvent sans effet réel sur la sauvegarde du patrimoine culturel⁶².

En ce qui concerne les interventions techniques (travaux de restauration et d'entretien en particulier) réalisés dans la RSMD, on constate, d'après le même bilan d'activité de la Direction du patrimoine culturel, que ces travaux n'ont touché que quelques grands monuments dans les deux médina de Taroudant et de Tiznit : murailles et portes monumentales. Elles ont touché également certains monuments et sites dans les autres zones, en particulier : kasbah de Taourirt, Ksar Ait ben Hadou, Agadir Oufella, Tizourgane et le site de gravures rupestres à Foug Chenna dans la province de Zagora. Ces opérations très isolées s'expliquent par un manque de moyens financiers et humains et ne s'inscrivent pas malheureusement dans une politique intégrée de valorisation.

En guise de conclusion, on constate que malgré les richesses patrimoniales inestimables dont dispose la RSMD ; celles-ci ne sont ni assez connues, ni assez maîtrisées en termes de gestion, pas plus qu'elles ne sont valorisées ou exploitées en tant que ressources régionales susceptibles de créer de nouvelles opportunités pour le développement. Certes, le Maroc est doté d'une administration et d'une réglementation en la matière. Mais le mode de gestion demeure cloisonné, concentré au niveau de l'administration centrale et manque des moyens nécessaires. Exceptées les quelques réalisations de la Direction du patrimoine du Ministère de la culture, la majorité des monuments, des sites et des biens culturels de la région est dans une situation critique.

⁶² Dans un regain d'intérêt pour le patrimoine urbain, l'agence urbaine d'Agadir a lancé un projet pour doter les centres historiques de Taroudant, Tiznit, Inzegane et Tafraout par des documents spécifiques dites « chartes architecturales ». Or, le souci des gestionnaires de ces sites historiques est autre : il s'agit de mettre en place des plans de gestion ou de réhabilitation, comme c'était le cas pour les villes de Fès et de Marrakech.

Section 2- Quelles opportunités pour le développement de l'économie du patrimoine ?

Si la région du Souss-Massa-Drâa peut se vanter d'être une région avec un modèle de développement économique particulier, c'est grâce à la particularité que peut lui offrir son patrimoine. Malgré l'état critique dans lequel celui-ci se trouve actuellement, il présente de nombreuses opportunités susceptibles d'élargir le champ des activités économiques. Des études stratégiques, - celle réalisée par Mc Kinsey (qui a élaboré un diagnostic concernant les principaux enjeux et priorités pour le développement de la région) et celle sur la stratégie culturelle réalisée par le Conseil régional, ont déjà évoqué, bien que très brièvement, l'importance de ces opportunités. Toutefois, la valorisation du patrimoine et le développement d'une économie basée, en partie, sur les richesses patrimoniales ne peuvent être atteintes sans la réalisation d'un certain nombre de préalables, à savoir la mise en place d'une gestion performante qui permettra de combler les lacunes de la gestion actuelle et le développement des activités économiques liées au patrimoine.

2-1 - Préalables : pour une gestion de valorisation

L'élaboration d'une stratégie de valorisation de l'héritage de la RSMD suppose l'adoption d'une nouvelle approche visant d'une part à réorganiser le cadre institutionnel et juridique, et d'autre part à mettre en place des instruments et des mécanismes en mesure de répondre aux exigences du processus de mise en valeur et de gestion durable d'une telle ressource : identification et documentation, sauvegarde, conservation, restauration, réhabilitation, promotion et transmission. Cette approche doit être encadrée et appuyée par une politique de vulgarisation, de participation et enfin par le développement des activités économiques liées au patrimoine. Autrement dit, toute stratégie consistant à marier le patrimoine à l'économie passera par l'instauration des conditions qui vont permettre de se dégager du mode cloisonné dans le travail, du manque de coordination entre les différents intervenants, de l'insuffisance de moyens et de l'éparpillement des efforts. Elle doit être menée au plus près du terrain et doit reposer sur plusieurs piliers : l'Etat, les collectivités locales, les propriétaires privés, les associations, les professionnels et les populations concernées. Si l'engagement de l'État demeure fondamental, c'est à l'échelle locale que se joue l'articulation entre patrimoine et

projet de territoire, patrimoine et projet urbain. Pour permettre cette articulation et trouver le niveau le plus approprié d'exercice des différentes compétences, les conditions apparaissent nombreuses, entre autres :

- consolidation de la déconcentration des services de tutelle ;
- consécration de la décentralisation culturelle ;
- renforcement des mesures de protection ;
- implication des populations, des professionnels et de la société civile ;
- partenariat.

a - Consolider la déconcentration

On entend par la consolidation de la déconcentration, la création de services publics capables de mener une vraie politique de préservation et de valorisation du patrimoine culturel au niveau de la région. On sait que la création des services extérieurs du Ministère de la culture au niveau de la RSMD est passée par plusieurs étapes. Or, la déconcentration culturelle reste toujours à son stade primaire⁶³. Les compétences de la Direction régionale créée récemment (2007) ont été élargies par les textes réglementaires⁶⁴, mais elles n'ont pas été suivies par des décisions concrètes. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, cette direction n'est pas en mesure de répondre aux attentes des collectivités et des acteurs locaux. De même, elle se est incapable d'exercer des compétences propres dans le domaine du patrimoine culturel.

b- Consacrer la décentralisation culturelle

En parallèle avec le renforcement de la politique de la déconcentration et vu l'expérience de certains pays développés, la décentralisation demeure une des principales voies pour reconnaître, mobiliser et dynamiser de nouveaux acteurs, publics et privés⁶⁵. L'hypothèse de départ est que le patrimoine, dans toutes ses

⁶³ Le dernier projet de gestion axée sur les résultats dans lequel sont définis les termes de la régionalisation, à savoir la globalisation de crédit, le partenariat et la contractualisation n'est pas arrivé à terme.

⁶⁴ Décret n° 2-06-328 du 10 novembre 2006 fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la Culture. BO.5480 du 7 décembre 2006. Arrêtés du Ministre de la Culture n° 1007-06 du 11 novembre 2006 fixant les attributions et l'organisation des services déconcentrés et n° 1522-06 du 11 novembre 2006 portant création des divisions et services relevant des directions centrales et leurs attributions. BO.5486 du 28 décembre 2006.

⁶⁵ L'expérience de certains pays comme l'Espagne, la France, le Portugal mérite d'être étudiée. Moulinier P., *Politique culturelle et décentralisation*, Editions du CNFPT, Paris, 1995.

composantes, est le bien commun de toute la population et constitue une source de l'identité régionale et nationale, mais qu'une interprétation trop centralisante a été donnée à cette idée jusqu'à présent et qu'il convient de passer d'une politique étatiste à une politique territoriale dans laquelle les populations locales sont directement concernées, à travers les collectivités élues.

Le caractère important de l'action culturelle des collectivités territoriales est reconnu par les lois de la décentralisation⁶⁶ et par d'autres textes réglementaires, comme celui du décret instaurant et organisant le Conseil supérieur et les conseils régionaux de la culture⁶⁷. Toutefois, ces textes ne font qu'effleurer la question. Ils ont simplement élargi les droits des collectivités locales à s'impliquer dans l'action culturelle, mais dans un cadre juridique peu contraignant. Si elles sont tenues à élaborer les plans du développement économique, social et culturel (PDESC) et si la construction et la gestion d'établissements culturels (comme les complexes et les maisons de la culture, les théâtres et les bibliothèques) font partie de leurs attributions, ce n'est pas le cas pour le patrimoine culturel.

Il s'agit en fait de proposer une nouvelle répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités locales en matière du patrimoine, à partir d'une analyse des objectifs et des outils de la politique patrimoniale. Les modalités de l'expérimentation et notamment la compensation financière des charges transférées peuvent être définies par des conventions à travers la démarche de la contractualisation⁶⁸. La question sous-jacente est la suivante : existe-il une réelle demande de ces collectivités dans le domaine culturel en général et patrimonial en particulier ? La majorité d'entre elles subodorent qu'elles ont des préoccupations plus importantes et que cela va leur coûter cher : alors pourquoi les obliger à se saisir de compétences nouvelles ?

En fait, la demande des collectivités territoriales est variable suivant les domaines et, pour un même domaine, suivant les communes et les régions, souvent pour des

⁶⁶ Loi 78-00 portant la charte communale promulguée par dahir n° 1-02-297 du 3 octobre 2002, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 01-03, promulguée par dahir n° 1-03-82 du 24 mars 2003. Loi 79-00 organisant les conseils provinciaux et la loi 47-96 organisant les conseils régionaux.

⁶⁷ Décret n° 2-94-288 du 20 janvier 1995 BO 4249 du 15 février 1995.

⁶⁸ Si l'Etat (la référence ici est le Ministère de la culture ou tout éventuel établissement public spécialisé) définit la politique nationale pour le patrimoine, les stratégies à mettre en œuvre, le cadre juridique et institutionnel, établit un contrôle *a priori* sur la conservation et la restauration, les collectivités locales établiront des plans de développement local et de sauvegarde des outils de gestion, mettront en place des projets de conservation et de mise en valeur et travailleront avec les populations.

raisons de personnes (élus plus ou moins attachés à la question). L'idée de base est qu'il faut tenir compte de la proximité des collectivités territoriales pour mieux gérer leurs potentialités locales. En effet, des compétences plus ou moins larges peuvent leur être reconnues selon le degré de la décentralisation recherché. Si l'on essaie de caractériser chaque grand type de collectivité territoriale au regard du patrimoine, on peut avancer que la région, c'est l'aménagement culturel, la stratégie, la programmation voire le financement, grâce à la création d'un fond du patrimoine⁶⁹ ; que la province ou la préfecture, c'est la gestion opérationnelle ; que la commune, c'est la gestion de proximité. On peut donc imaginer qu'elles exercent légitimement les compétences suivantes :

- le soutien des opérations d'inventaire⁷⁰ ;
- la préservation et la valorisation du patrimoine non protégé (avec des moyens propres et des crédits transférés) ;
- la maîtrise d'ouvrage des monuments dont elles sont propriétaires ;
- la préservation, l'entretien et l'animation des monuments dont elles sont propriétaires ou dont elles assurent la gestion ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs locaux, dont les élus et les artisans.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'élaboration des documents d'aménagement et d'urbanisme, l'élaboration de plan de gestion des centres historiques⁷¹ ou de zones protégées (médina, paysages culturels,..), à l'image des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en France, donnera beaucoup de pouvoir aux communes⁷². Cette procédure tend à leur donner un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur de leur patrimoine. Une fois la zone de protection créée, c'est à la commune de s'en servir comme document de référence.

Quels défis à relever pour les collectivités locales ?

⁶⁹ Le conseil de la RSMD vient de finaliser une étude sur la stratégie du développement culturel.

⁷⁰ La loi 19-05 stipule déjà qu'un exemplaire de l'inventaire doit être tenu au siège de chaque province.

⁷¹ B. M. Feilden et J. Jokilehto, *Guide de gestion des sites du patrimoine culturel mondial*, ICCROM, 1996. UNESCO, « *Suivi de la gestion des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial* », Portail de l'UNESCO (diffusé sur internet).

⁷² Instituées en France par la loi du 7 janvier 1983 (loi de décentralisation), et par la loi du 8 janvier 1993 relative à la protection du patrimoine paysager, les ZPPAUP consiste en l'élaboration d'un document d'urbanisme spécial concernant les quartiers et les sites à protéger pour des raisons d'ordre esthétique et historique. C'est un outil dont l'initiative de l'élaboration revient à la commune. Mokadam (H.), *Approches de réhabilitation de petites villes historiques : cas de la médina de Sefrou au Maroc*, mémoire de DEPA, Université Senghor, Alexandrie, 2001, p.112.

L'intervention des collectivités locales au niveau du PC&IC dépend fortement de la sensibilité des équipes élues. Cependant, elle relève également de la présence d'un staff administratif compétent. De ce fait, le renforcement des collectivités locales par des professionnels est indispensable : conservateurs, architectes et urbanistes spécialisés, ingénieurs, historiens, ethnologues et archéologues, entrepreneurs culturels.

c - Renforcement des mesures de protection

Une politique au plus près du terrain suppose aussi la création d'un arsenal juridique qui répond aux besoins formulés au niveau concret. L'enjeu étant la mise en place d'un système juridique efficace qui va permettre une meilleure protection sans pour autant compromettre l'intégration des biens et des sites culturels dans leur contexte social, économique et culturel. De même, les conventions internationales et les recommandations devraient être prises en considération.

En effet, Les réformes nécessaires relèvent essentiellement des procédures d'inscription, de classement et de gestion des monuments, des sites et des tissus urbains traditionnels ou des paysages culturels et naturels. Pour dépasser le blocage que connaît la procédure du classement, il est nécessaire de réviser la loi 22-80, par l'introduction d'une disposition permettant de classer un édifice donné durant une année sans l'autorisation de son propriétaire, en attendant que la procédure normale soit suivie⁷³. Il est pour autant indispensable de prévoir une mesure équivalente à « l'instance du classement » du droit français pour prémunir les monuments et les sites non protégés contre la destruction et l'altération⁷⁴.

Sur le plan régional et provincial, les services du Ministère de la culture émettent des avis relatifs aux demandes de construction et d'aménagement qui peuvent porter atteinte aux monuments et aux sites. Toutefois, et comme nous l'avons déjà indiqué, il est plausible de créer un pôle de compétences comparable aux commissions adoptées en France⁷⁵.

⁷³ Cette procédure d'inscription ou de classement d'office est d'ailleurs envisagée pour les objets mobiliers. Art. 30 de la loi 19-05 modifiant et complétant la loi 22-80, op.cit.

⁷⁴ Mokadam H., op. cit. p. 128

⁷⁵ En vertu de la loi 19-05, Il est possible de créer des commissions mixtes de contrôle du respect des dispositions de la réglementation à une échelle régionale ou provinciale mais sans pour autant avoir le droit de se proclamer sur les demandes d'inscription ou du classement (art.51-1). Malheureusement, cette disposition n'est jamais entrée en vigueur jusqu'à présent.

Au niveau communal, la création d'une cellule communale du patrimoine peut contribuer efficacement au souci de protection et de développement des ensembles historiques et des sites qui ne sont pas protégés. La démarche consiste à identifier les enjeux patrimoniaux sur le territoire, à fixer les objectifs, à déterminer le périmètre de la zone et à mettre en œuvre un mode de gestion en fonction de la spécificité des lieux (on parle dorénavant de systèmes culturels territoriaux (SCT)⁷⁶ et de paysages culturels⁷⁷). Cette cellule aura trois missions décisives : le conseil, le contrôle et la conservation. Elle expliquera aux élus, décideurs et à leurs administrés les conséquences à long terme des dispositifs de protection et participera à leur mise en œuvre. Elle sera consultée également lors des travaux de construction, lors de réutilisation des bâtiments anciens, de mise en place de circuits du tourisme culturel et lors de la création des espaces protégés. Cette initiative déclenchera toute une procédure de conception, de réajustement et de révision du plan d'occupation des sols jusque là défavorable aux constructions patrimoniales.

d- Implication de la population, des professionnels et de la société civile

L'approche participative a été reconnue au niveau international comme facteur essentiel pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions du développement. Or, pour le cas de la gestion du patrimoine dans la RSMD comme dans l'ensemble du Maroc, l'implication et la recherche d'une reconnaissance au sein de la population locale est presque absente : peu de gens savent que les sites sur lesquels ou autour desquels ils vivent font partie d'un patrimoine national protégé ou d'un patrimoine de l'humanité. Il semblerait même que cette protection juridique soit considérée comme une contrainte qui empêche le libre choix d'intervention.

C'est pour éviter ce genre de résistance que toute intervention pour la protection du patrimoine devrait tout d'abord répondre aux besoins sociaux, culturels et économiques des populations, notamment de celles qui risquent d'être marginalisées

⁷⁶ Un projet a été initié dans le cadre du projet de partenariat Delta qui consiste à la mise en place de ces systèmes culturels territoriaux (SCT). Le projet pilote a eu lieu dans la région de Meknès-Tafilalet. Une étude a été élaborée et a déjà commencé à donner ses fruits. cf. Delta, Guide méthodologique, (diffusé sur Internet)

⁷⁷ Centre du Patrimoine Mondial *Paysages culturels : les défis de la conservation*, 2003, p.173. Voir également Gérard Chouquer, *Patrimoine et paysages culturels*, Actes du colloque international de Saint-Emilion (30 mai-1er juin 2001). Coll. Renaissance des cités d'Europe. Ed. Confluences, octobre 2001 (synthèse des interventions diffusée sur Internet).

et exclues de la société à cause des transformations socioculturelles et économiques. Pour ce faire, il est recommandé :

- d'assurer la pertinence de l'intervention pour la population concernée (propriétaires privés) en ciblant le rôle des projets de sauvegarde du patrimoine pour l'amélioration du cadre de vie de la population ;
- d'assurer l'implication des groupes les moins privilégiés et d'identifier clairement les rôles et les responsabilités de chacun ;
- de créer des partenariats interdisciplinaires, efficaces et durables entre des entités telles que les communes, les universités, les associations, les entreprises, etc ;
- de mener des consultations afin de rechercher des solutions et des engagements communs et de trouver un équilibre entre les différents intérêts (public, privé) ainsi qu'une manière constructive de gérer et résoudre les conflits.

e- Le partenariat

Le partenariat entre l'Etat d'un côté et les entreprises privées, les organismes internationaux, voire des Etats tiers d'un autre côté, et qui concerne le secteur du patrimoine est tout récent pour le Maroc. Le mécénat se rapportant au patrimoine a concerné surtout la restauration de grands monuments historiques du pays. Les réalisations ont été nombreuses et ont contribué à la sauvegarde d'un certain nombre de chefs d'oeuvre architecturaux⁷⁸. L'expérience a certainement besoin d'amélioration, surtout en ce qui concerne les procédures administratives et juridiques.

En fait, bien que l'Etat hésite encore à se désengager de la gestion directe de certaines composantes du patrimoine national, puisqu'il le considère comme son domaine d'intérêt exclusif, l'association du secteur privé devient de plus en plus souple à l'égard de l'importance des défis du développement régional et des enjeux imposés par le contexte économique et social. Devant le manque de moyens et l'incapacité d'assurer une gestion de valorisation durable, l'état de délabrement dans

⁷⁸ Ministère des affaires culturelles, culture et mécénat au Maroc, éléments pratiques de mise en place, rapport des journées d'études, Rabat, 5-6 février, 1998, Dar al-Manahil, 1999. Comme exemple : la restauration de la mosquée de Tinmel en collaboration avec la fondation ONA ; de Fondouk Nejjarine à Fès, en collaboration avec la Fondation Mohammed Karim-Lamrani et la madrasa Ben Youssef et la coupole almoravide à Marrakech en partenariat avec la Fondation Omar Benjelloun.

lequel se trouve la majorité de l'héritage culturel, surtout dans une région comme celle de RSMD, les pouvoirs publics sont obligés d'associer, outre les collectivités locales, le secteur privé, dans un cadre de partenariat public-privé (PPP). Ces partenariats doivent être formulés sur la base de contrats garantissant la préservation et la promotion de ce patrimoine⁷⁹. Il est surtout recommandé de garder le caractère inaliénable des ressources patrimoniales publiques et l'élaboration de cahiers des charges nécessaires afin d'éviter des situations de conflits qui peuvent se poser entre les parties prenantes.

En ce qui concerne le recours à la coopération internationale, la région, à travers le mécanisme de l'inscription de biens culturels sur la liste du patrimoine mondial et à travers certains programmes de mise en valeur, peut convaincre des bailleurs de fonds de financer des opérations de sauvegarde comme c'était le cas pour Ksar Aït Ben Haddou qui a bénéficié de l'apport financier de l'UNESCO. D'autres bailleurs de fonds comme le PNUD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne peuvent être sollicités⁸⁰.

2-2- Développement des activités économiques liées au patrimoine

Il est connu que toute stratégie de valorisation du patrimoine culturel exige la conciliation de la sauvegarde à la réalité socio-économique ; autrement dit articuler les objectifs de la préservation avec la réutilisation des sites et des monuments historiques, en leur conférant des fonctions liées aux besoins quotidiens de la population. Cette orientation permettra d'éviter de faire du patrimoine un simple musée et permettra de lui insuffler vie et vitalité.

Certaines activités liées au patrimoine représentent un potentiel économique et d'autofinancement important, notamment le tourisme culturel et l'artisanat qui ont une

⁷⁹ Parmi les mesures d'incitation qui peuvent être octroyées au secteur privé : subventions financières directes, abattements fiscaux et changement des lois d'impôts, prêts et crédits aux intérêts favorables, reconnaissance et récompense pour les efforts particuliers ou pour un travail spécifique, etc.

⁸⁰ Pour ce qui est du partenariat avec l'Union Européenne, des programmes plus spécifiques ont été créés : EUMEDIS (l'Euro-mediterranean information society) et son volet patrimonial STRABON, dont l'objectif est la mise en place d'un système d'information multimédia et multilingue pour le patrimoine culturel méditerranéen. Le programme Euromed Héritage et son volet architecture du 19^e et 20^e siècle : patrimoine partagé, etc.

grande capacité à produire des effets d'entraînement économiques positifs sur d'autres secteurs. D'ailleurs, le savoir-faire traditionnel et les métiers du patrimoine ainsi que le mode d'usage des matériaux naturels et traditionnels, sont des sources de créativité et de durabilité importantes. Le savoir-faire et les métiers du patrimoine peuvent donc représenter des pistes pour lutter contre la pauvreté et le chômage, et pour trouver des solutions novatrices pour faire face aux défis du développement.

A- Tourisme culturel et écotourisme

Le secteur touristique constitue un pilier principal de l'économie de la RSMD, compte tenu des énormes potentialités qu'elle recèle (richesses culturelles, climat ensoleillé, façade atlantique, deux chaînes montagneuses, profusions florales, de belles vallées et dunes de sables du désert) lui conférant une incontestable vocation touristique qui font d'elle le premier pôle touristique du Royaume. La RSMD reçoit annuellement plus de 700 000 touristes et offre différents types de tourisme : un tourisme balnéaire à Agadir, un tourisme culturel à Taroudant et Tiznit et dans l'arrière pays de la région et un tourisme de montagne et d'aventure à Ouarzazate, Chtouka Ait-Baha, Zagora et Ouarzazate (randonnées dans les montagnes et les oasis).

Tableau : Arrivées touristiques dans la RSMD durant la période 2002-2006

	Agadir	Ouarzazate	Zagora	Tiznit	Chtouka Ait Baha	Inezgane Ait Melloul	Taroudant	Total
2002	368 399	232 033	63 888	22 287	4 305	10 623	38 444	739 979
2003	380 137	205 314	43 310	22 674	2 931	14 150	33 117	701 633
2004	471 393	222 409	57 834	24 474	2 362	11 202	32 752	822 426
2005	674 455	296 634	62 959	25 684	1 781	11 552	36 780	1 109 845
2006	727 544	326 692	67 157	24 257	1 513	11 818	39 554	1 198 535

Source : CRI Agadir news Mars 2008

Si une vision a été élaborée au niveau national (2010), la RSMD, quant à elle, a pu élaborer un programme de développement régional touristique (PDRT), étalé sur la période 2006-2015. Ce programme prévoit d'augmenter la capacité d'hébergement

des hôtels classés de 33.000 lits. Il a pour objectif de donner un nouveau souffle à la destination Agadir considérée comme l'une des plus prisées au Maroc et de générer 80.000 emplois directs et indirects. Plusieurs axes prioritaires ont été définis, notamment le renforcement de la capacité d'hébergement, le développement de l'infrastructure d'animation et l'organisation d'événements culturels.

Avec l'émergence de nouvelles économies alternatives, basées sur les particularités régionales⁸¹, la RSMD ne doit pas échapper à cette tendance qui présente des possibilités diverses, notamment en matière de développement et d'exploitation des ressources patrimoniales, d'où la nécessité de leur conservation par la réalisation d'un plan général de sauvegarde plus rigoureux. Une fois bien exploitées, ces richesses joueront, sans aucun doute, un rôle primordial dans le développement régional. Le potentiel est considérable. La volonté des pouvoirs publics de développer le tourisme est bien affirmée. Les équipements et infrastructures en cours de réalisation dans plusieurs parties de la région prouvent cette volonté. Une stratégie claire a été définie par les pouvoirs publics concernés et connaît un début d'application.

Si les écotypes de tourisme tels que le balnéaire ou le golf sont naturellement acquis, le positionnement pour d'autres formes de tourisme tels que le cinématographique, l'écologique, le dunaire, la randonnée d'altitude et le culturel doit constituer un des principaux champs d'innovation. L'optimisation de ce secteur passe obligatoirement par la création de centres d'intérêt (culturel, de loisirs et d'animation), par la mise en valeur de nouveaux sites et impérativement par l'amélioration de l'environnement et de la formation. Ainsi, le patrimoine architectural rural offre des possibilités pour l'augmentation des unités de réception et d'hébergement dans l'arrière pays (gîtes d'étape, maisons d'hôtes, kasbah). De même, l'accroissement de l'investissement dans les activités touristiques va contribuer à une meilleure organisation des flux touristiques et au prolongement de la durée des séjours des touristes dans la région, ce qui va influencer positivement sur l'ensemble des activités liées à ce secteur.

⁸¹ Berriane (Med), *Tourisme, culture et développement dans la région arabe*, in *Décennie mondiale du développement*, pub. UNESCO, 1999, p.27 sq.

D'ailleurs, développer le tourisme rural est considéré comme une composante essentielle de la stratégie nationale de développement du tourisme rural. Cette stratégie insiste sur la structuration et l'homogénéisation des actions entreprises basées sur le concept de Pays d'accueil touristique (PAT). Le projet Pays d'accueil touristique a pour ambition de devenir une destination touristique caractérisée par un territoire typé, une approche globale du séjour aux yeux d'une clientèle touristique qui désire découvrir les zones rurales du pays à travers des itinéraires allant à la rencontre des populations et de leur mode de vie en dehors des circuits habituels.

Plusieurs circuits peuvent être établis dans les différentes provinces de la région, aussi bien dans le cadre du programme « Pays d'accueil touristique » que dans le cadre du programme « Médina ». On peut citer par exemple :

- circuit des cités ocre (Ouarzazate, Zagora, avec d'autres villes dans les autres régions comme : Marrakech, Rissani, Tinghir, Qalaat Maggouna, Taourirt Tazarin).
- circuit de la faune saharienne au niveau du parc National Souss Massa ;
- circuits des Ksour et Kasbah du Draa ;
- circuit des sept musées vivants ⁸² ;
- Pays d'accueil touristique de Chtouka Ait-baha ;
- Pays d'accueil touristique de Tafraout ;
- Pays d'accueil touristique d'Immouzer ;
- circuit du miel ;
- routes du safran ;
- routes de l'argan ;
- circuit des Igoudar ;
- route des nomades ;
- etc.

a- PAT Immouzer Ida Outanane

Située à quelques kilomètres de la station d'Agadir, la région d'Immouzer est un espace d'une grande attractivité touristique. Nichée au pied du Haut Atlas et à plus

⁸² Un projet initié par la Fondation du Sud mais qui n'a pas été concrétisé.

de 1250 mètres d'altitude, Immouzer laisse entrevoir la beauté de ses paysages et sa diversité. Ses collines arides, ses vallées verdoyantes, ses gorges et plateaux émerveillent.

Ce PAT est piloté par la Délégation du Ministère de tourisme. Un premier travail a été fait en terme d'identification des sites pouvant accueillir des gîtes ruraux. Des porteurs de projet ont été identifiés et intégrés dans des programmes régionaux en vue de bénéficier du financement (programme *moukawalati*, programme régional de subvention de la micro entreprise touristique). Il s'est ainsi attelé depuis sa création à développer et à mettre en place un produit touristique rural complet et de qualité par la réalisation d'actions ciblées :

- ✓ aménagement de deux gîtes d'étape en vue de renforcer la capacité d'accueil et d'hébergement ;
- ✓ conception d'une offre en animation ordonnée autour des curiosités naturelles et culturelles : réhabilitation du rucher collectif d'Inzerki (Commune rurale d'Argana) ; construction, équipement et promotion d'un atelier d'huile d'argan à Tazarine ; aménagement et exploitation de la grotte Win Tamdiwin... ;
- ✓ confortement d'un sentier de randonnée, aménagement d'une aire de repos et de deux parkings dans la vallée du Paradis ;
- ✓ implantation de panneaux d'information, d'interprétation et de signalisation ;
- ✓ élaboration de supports promotionnels, dépliants et du site web commercial (en français et en anglais).

b- PAT Chtouka Ait-Baha

Ce PAT est en nette progression dans sa mise en place, grâce à la volonté des autorités locales et des pouvoirs publics concernés. Sa particularité réside dans les grandes opportunités qu'il offre pour la création d'activités génératrices de revenus et pour créer une dynamique dans la province et la région. Plusieurs mini-circuits peuvent y être identifiés : Igoudar, madrasa... Les plus importants traversent Targa Ntouchka, Tizilawliya, le Parc national Souss-Massa (PNSM), Idagnidif, Ait-Milk. Ces circuits seront utilisés dans des randonnées pédestres et par VTT le long des vallées. La zone montagneuse abrite plusieurs réserves et lots de chasse réputés

tels que : Boutagant, Tagant, Agniad, Idaougnidif. L'oued Massa est connu par ses black bass auprès des amateurs de la pêche sportive...

c- Circuit de découverte de la faune saharienne : le Parc national Souss-Massa

Situé à quelques dizaines de kilomètres d'Agadir dans la province Chtouka Ait-Baha, le PNSM s'étend sur une superficie de 33 800 ha. Il est constitué d'une bande côtière longue de 65 km et large en moyenne de 5 km, partant de l'embouchure de l'oued Souss au sud d'Agadir. C'est aussi un lieu d'hivernage pour de nombreuses espèces animales. Il compte plus de 265 espèces d'oiseaux, dont l'ibis chauve, et plus de 80 espèces végétales.

L'objectif de la mise en place d'un circuit touristique est de privilégier un écotourisme de découverte et de loisirs réparti de façon équilibrée sur l'ensemble de l'arrière-pays d'Agadir, tout en mettant en avant la richesse de la faune et de la flore du Parc. Ce produit, baptisé « Découverte de la faune saharienne », correspond à un parcours de 30 km traduisant une richesse bioécologique considérable, qui permet une visite guidée des éléments suivants :

- ✓ centre d'information de Rokein : il comprend une exposition sur les principales caractéristiques bioécologique du parc ;
- ✓ réserves animalières de Rokein et de Arrouais qui abritent certaines espèces de la faune saharienne en acclimatation ;
- ✓ secteur côtier des Ait Amira ;
- ✓ ibis chauve, une espèce d'oiseau en voie de disparition, dans sa zone d'alimentation entre Tifnit et Sidi R'bat ;
- ✓ village de pêcheurs de Tifnit ;
- ✓ paysages dunaires, falaises côtières, etc.

Toutefois, il faut veiller à la nécessité de la durabilité de toute action dans ce domaine et à maîtriser les impacts de l'activité touristique sur les ressources naturelles et culturelles. Pour cela il serait bon de garder présent à l'esprit le contenu de la Charte de l'ICOMOS (le Conseil international des monuments et des sites) pour un tourisme propre et durable.⁸³

⁸³ Charte du tourisme culturel, adoptée par l'ICOMOS lors de sa 12^e assemblée générale qui s'est tenue en 1999 à Mexico.

B - Organisation d'événements culturels

La richesse du patrimoine de la région offre d'énormes opportunités pour la réalisation de projets dans l'animation culturelle à travers des activités autour de l'économie et de la vie locale (marchés, foires, artisanat, brocantes...), la programmation et l'insertion dans un agenda culturel : spectacles, fêtes, festivals et salons..

Depuis quelques années, de nombreuses manifestations ont été initiées dans la région en vue d'élargir l'offre d'animation pour la population comme pour les visiteurs. Ainsi, des événements culturels ont vu le jour. Le Festival Timitar signes et culture qui s'organise dans la ville d'Agadir avec l'association Timitar et la participation du Conseil de la région, du Conseil Régional du Tourisme et d'autres partenaires. Cet événement qui connaît une affluence de plus de 300.000 personnes ambitionne de créer un dialogue pluriculturel et de valoriser la diversité et la richesse patrimoniale des musiques amazigh et du monde.

D'autres festivals participent à la dynamique culturelle de la région et contribuent de manière informelle et temporaire à son économie grâce aux activités induites par leur organisation :

- ✓ Festival des musiques nomades (Zagora) ;
- ✓ Festival Ahwach (Ouarzazate) ;
- ✓ Festival Rouass/ Amargue (Chtouka Ait-Baha) ;
- ✓ Festival Addaqa (Taroudant) ;
- ✓ Prix de Lhaj Bélaïd (ville de Tiznit)
- ✓ Festival d'Imaachar (ville de Tiznit) ;
- ✓ Festival de Tifawin dans la région de Tafraout ;
- ✓ Festival d'Adrar dans la région de Lakhsas ;
- ✓ Festival de la ville de Sidi Ifni ;
- ✓ etc.

Si certaines manifestations ont connu un réel succès en termes de fréquentation et de médiatisation, d'autres ont été déprogrammées par manque de professionnalisme des organisateurs, de mobilisation des acteurs locaux, y compris les différents intervenants de la filière touristique, et d'intérêt du contenu. De ce fait, certains

événements devront être maintenus, qui participent au renforcement de la notoriété de la région, et d'autres devront être créés pour répondre à cette obligation de préservation et de valorisation du patrimoine culturel. Il faudra également répondre aux besoins des clientèles habituelle et potentielle des sites touristiques, à condition que les événements soient organisés avec professionnalisme, en terme de contenu et de communication.

a- Pérenniser l'organisation des festivals : Timitar, Ahwach, Amarg, Addaqa, Rouass..

Il s'agit de doter les différentes villes de la région d'un événement artistique digne de leur diversité et d'en faire le déclencheur des activités génératrices d'emplois et de revenus.

Les rendez-vous culturels de ce genre organisés jusqu'à présent gagnent de plus en plus en notoriété à l'échelle nationale et mondiale, leur inscription dans la continuité contribuerait de ce fait efficacement à la promotion et à la transmission du patrimoine.

b- Promouvoir les moussem

Les exemples sont nombreux : moussem des dattes (Zagora), des amandes (Tafrouat), des roses (Qalaat Magouna), du safran (Taliouine), du miel (Imouzzar Ida outanane)...

Le moussem du miel Imouzzar Ida-Outanane est devenu un rendez-vous incontournable. Il attire beaucoup de touristes marocains et étrangers, qui contribuent au développement économique de la région. L'objectif de cette action est de faire connaître ce moussem à l'échelle nationale et mondiale dans une région connue pour sa production du miel de très bonne qualité et par ses paysages naturels fastueux mariant forêts, plantes naturelles et versants montagneux.

Il s'agit de valoriser et de préserver une activité séculaire qui peut supporter le développement du tourisme dans un environnement accueillant et sain. Il s'agit aussi de faire évoluer ce moussem de son stade actuel de présentation de la récolte du miel à un événement culturel, dans le sens où la culture de la région s'explique par la

persévérance des populations locales à pérenniser le savoir-faire et l'art de l'apiculture et de la récolte du miel.

c- Développer des événements autour des spécificités culturelles et naturelles de la région

Ces événements constitueront un support principal des autres composantes de l'économie locale. C'est le cas des deux provinces de Ouarzazate et de Zagora où un plan d'action pour la réhabilitation des kasbah et des ksour a été initié.

Ouarzazate : industrie du cinéma

La ville abrite une industrie cinématographique. De nombreuses productions internationales y ont été réalisées, ce qui offre d'importantes potentialités d'investissement dans des activités parallèles.

Type	Nombre	Emplois créés	Budget investi en MAD
Longs métrages	80	94.264	2.608.572.711
Cours métrages	37	116	7.658.000
reportages	198	313	11.808.000
Documentaires	173	372	44.300.000
Total	488	95.065	2.672.338.711

Activités cinématographiques à Ouarzazate de 1999 à 2005 (source CRI *Agadir news*, n° 7 juillet 2007, p. 25)

Parmi les objectifs du développement de ce genre d'activités :

- ✓ promouvoir les opportunités de tournage et les services cinématographiques de la région de Ouarzazate et de la RSMD via la création d'un label Ouarzazate ;
- ✓ créer une dynamique dans la région en stimulant et renforçant les initiatives des collectivités territoriales et autres en matière d'accueil de tournage et de soutien à la production, essentiellement par des actions de formation, d'information et de promotion au niveau national et international.
- ✓

Liste des entretiens region Sous - Massa - Draa

- 1- Direction régionale de la culture
- 2- DAS, Wilaya d'Agadir
- 3- DAS Province Inézgane, Ait Melloul
- 4- Délégation de la culture Tiznit
- 5- Eaux et forêts, Agadir
- 6- Délégation de l'artisanat, Agadir
- 7- Fondation Zagora, Chtouka Ait Baha
- 8- Association Amana, Ait Melloul
- 9- Cerkas, Ouarzazat
- 10- Association des amis d'Ifrane Anti-Atlas, Tiznit
- 11- Ahmed Sabir, faculté des lettres, Agadir
- 12- Association al-Jawhara, Massa
- 13- Associations Tifigit, Toughmart, Taroudant

- IV -

REGION

GUELMIM - OASIS

Région de Guelmim et les oasis du sud.

PC tangible et intangible

Introduction

La région de Guelmim se compose de cinq provinces : Guelmim, Tan Tan, Smara, Assa-Zag et Tata. Les oasis du sud, qui font l'objet d'un programme d'intervention - Programme des oasis du Sud (POS) - sont dispersées sur les communes de la province de Tata, de Zag et de Guelmim.

Les spécificités de cette région, notamment en termes urbanistiques (sédentarisation et densité urbaine) et socio-économiques, pèsent fortement sur la problématique du PC.

Le PC - tangible et intangible - dans la région de Guelmim-Smara est peu mis en valeur aussi bien d'un point de vue local que touristique. Pas de classement de PC tangible ni intangibles (celui du Festival de Tan Tan par l'UNESCO est en cours d'étude), presque pas de réhabilitation des monuments et sites existants... Le PC - comme vecteur de développement - est une problématique très récente. Certains acteurs institutionnels nationaux et étrangers, grâce notamment au Programme des oasis du Sud, tentent d'intégrer cette dimension.

Cette région est en effet marquée par plusieurs contraintes : une grande aridité, une érosion des sols fertiles et un fort ensablement. Ces caractéristiques géophysiques ont conduit à une très forte urbanisation (61 % - taux élevé mais qui reste tout de même inférieur à celui de la région Laâyoune - Boujdour - Sakia ElHamra où il atteint 96 %). Cette urbanisation est concentrée sur un faible nombre de centres urbains et une quasi-absence de centres ruraux. Les oasis sont dans une situation très préoccupante, selon le responsable du POS⁸⁴ à cause principalement de la désertification qui engendre l'exode.

Les oasis du Sud sont dans une situation qui est résumée par une métaphore du maire de Asrir : « *l'oasis, c'est le début du paradis quand on arrive du désert, au sud, et la fin du paradis quand on vient des zones arrosées, au nord*⁸⁵ ». Les oasis ont été historiquement, des « *viviers de diversité culturelle, linguistique et de traditions vestimentaires et culinaires*⁸⁶ ». Actuellement, après les vagues successives de

⁸⁴ Houmimyd M. cité par G. Dupont, journal *le Monde*, 28-06-09

⁸⁵ M. Nafaoui, cité par G. Dupont, op.cit

⁸⁶ Hajji A., Directeur général de l'Agence des provinces du Sud », MAP, 6 novembre 2007

sécheresse, la maladie des palmiers devenue structurelle (le bayoud), l'attractivité des villes menacent l'existence de ces oasis...

Le PC - tangible ou intangible - n'est pas la priorité ciblée en tant que telle par les investissements publics. La stratégie publique de développement des zones du sud en général a porté sur d'autres secteurs dont notamment la lutte contre le logement insalubre ou le développement de la pêche... Pour l'Agence du Sud, créée en 2003, les 11 secteurs clefs cités dans son diagnostic ne font pas référence spécifiquement au PC (habitat et développement urbain, eau et environnement, équipement et transport, pêche maritime, tourisme, aménagement du territoire, industrie et commerce, artisanat, agriculture et élevage, santé, enseignement et formation professionnelle). Bien entendu, le PC étant de nature transversale, il est plus ou moins intégré notamment dans le tourisme et l'artisanat.

Le PC physique est très peu, voire pas du tout investi - de même que le patrimoine intangible. Cependant la région bénéficie comme les autres régions de quelques retombées de stratégie nationale (INDH en partenariat avec l'artisanat, le programme d'investissement *moukawalati*, un projet de développement touristique dans le cadre de la *Vision 2010* notamment).

L'intégration de la région dans un projet de développement national a cependant un impact non encore visible sur l'évolution de la région.

Les références relatives à la dimension économique du PC sont très rares. De plus, les données existantes ne se réfèrent pas toujours au même espace (ainsi l'Agence du Sud qui gère 3 régions économiques, l'Agence de développement social qui agit à un faible rayon d'action autour de Guelmim, le POS qui se concentre sur les oasis...). Ces différentes échelles rendent difficile le recoupement des informations lorsqu'elles existent.

Nous allons présenter la région (ses caractéristiques ainsi que le POS) économiques), puis le patrimoine bâti, l'artisanat et le patrimoine intangible essentiellement à travers les festivals.

1. Caractéristiques de la région et programmes mis en œuvre

La région de Guelmim -Smara est limitée au nord par la région de Souss-Massa-Drâa, à l'ouest et au sud par l'Océan atlantique et la région Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra et la frontière mauritanienne, à l'est par la frontière algérienne.

La région se compose de 5 provinces (Guelmim, Tata, Tan Tan, Assa-Zag et Smara) et de 49 communes rurales et 11 urbaines. Cette région occupe le cinquième de la superficie du Maroc et la population totale est de 462 410 personnes.

Cette région, du fait de nombreuses contraintes physiques, connaît un développement agricole limité aux seules oasis (elle-même en baisse). Le secteur industriel, concentré dans la ville de Tan Tan et l'aéroport de Guelmim est de faible ampleur et principalement axé autour de la pêche maritime.

Le maillage institutionnel présent dans les autres régions se met en place : c'est l'Agence du Sud (créée en 2003), l'ADS (2005), l'INDH (2005)...

Cette région bénéficie des stratégies nationales déployées dans le domaine de de l'habitat surtout, de l'artisanat, du tourisme, de l'agriculture... Elle est aussi bénéficiaire de programmes spécifiques : c'est le cas notamment, pour les oasis, du Programme des oasis du Sud.

Ce programme, en partenariat avec des institutionnels marocains (l'Agence du Sud, la DGCL, les communes locales) et étrangers (PNUD, UNESCO et gouvernements espagnol et finlandais) sur la période 2008-2011, devrait mobiliser un budget total de 13 millions de dollars, budget à compléter avec des apports d'autres partenaires à mobiliser.

Le POS, jugé comme étant semblable à une « révolution copernicienne⁸⁷ » car il touche aux éléments clefs du développement des oasis : le maintien de la biodiversité et la lutte contre la désertification tout en intégrant plusieurs autres dimensions. Les actions prioritaires menées dans les oasis ont ainsi concerné plusieurs domaines dont certaines touchent - même s'il n'est pas spécifiquement ciblé - au PC tangible et intangible. C'est notamment le cas de la mise en place d'un tourisme de qualité, par la construction d'une « destination oasis du sud du Maroc » comme nous le verrons *infra*.

2. Le PC tangible : sites et monuments

Le PC tangible n'est pas recensé de manière institutionnelle. Cependant différentes monographies (HCP, Ministère de la culture) recensent pour la province de Guelmim les sites et monuments. Les gravures rupestres sont les éléments du PC les plus représentés (116), suivi par des kasbah, ksour et villages traditionnels (104), puis les écoles traditionnelles, zawiya et marabouts (43), les greniers collectifs (43), dont certains sont encore en fonctionnement (7) et enfin les mosquées anciennes (16) comme l'indique le tableau suivant.

Tableau : Liste du PC tangible dans la province de Guelmim

⁸⁷ Hajji A. *op.cit.*

« Objets » patrimoniaux	Nombres
Sites et gravures rupestres	116
Kasbah, ksour et villages traditionnels	104
Ecoles traditionnelles, zawiya et marabouts	43
Igoudars (greniers collectifs) en ruine	36
Igoudars (greniers collectifs) en fonction	7
Mosquées anciennes	16

Malgré l'abondance des ksour et des kasbah, la réhabilitation du cadre bâti, entamée par le MHUE dans les autres régions, à des échelles variables, est quasiment inexistante au niveau de la région de Guelmim. Dans le bilan réalisé en 2008, l'unique projet appartenant à la région (commune de Msied, préfecture de Tan Tan) est la sauvegarde et la réhabilitation du ksar Lamsid, projet qui était encore en phase d'étude.

Pourtant, les villages traditionnels, comme les oasis, sont un espace essentiel pour fixer les populations et garder de manière vivace un mode de vie spécifique. Ces espaces, comme les médina dans les autres régions, sont devenus répulsifs pour l'habitat. Cela met en danger leur existence même. La question majeure est donc : comment mettre à niveau ces espaces pour qu'ils deviennent attractifs ? Cette question a un enjeu crucial : en effet, la décision d'émigrer ou de rester dépend de facteurs multiples (exogènes - liés à la capacité d'attraction des autres espaces - mais aussi endogènes). Du côté des éléments endogènes, la dimension économique, quoique essentielle (pauvreté, chômage, accès aux services de santé, aux loisirs, enclavement...), n'est pas unique. Les représentations, qui jouent sur une temporalité à plus long terme, sont décisives mais aussi très longues à transformer. C'est ce qu'exprime le responsable du POS sous une forme différente : « *les solutions techniques, on les a. L'argent, on en trouve (...). Le plus dur, c'est de changer les mentalités, de convaincre qu'on peut vivre sur cette terre. Mais c'est indispensable. Si on ne s'intéresse pas aux besoins de la population, rien ne marche*⁸⁸. »

Ainsi, les ensembles urbains du nord comme du sud posent la question de leur habitabilité. Comment les réhabiliter pour en faire des espaces de vie attractifs ? Comment les transformer, introduire les commodités revendiquées sans les dénaturer ? Ces ensembles urbains, trace unique d'un mode de vie spécifique, sont, à terme, en danger de disparition.

⁸⁸ Houmimyd M. cité par G.Dupont, journal *le Monde*, 28-06-09

L'intervention du MHUE, dans la région, ne touche pas à ces ensembles urbains. Le MHUE, via la holding Al Omran, comme nous l'avons vu, initie depuis peu une intervention sur l'habitat ordinaire dans les médina. Les ksour et kasbah concernés sont encore en très faible nombre, quatre en totalité dans le bilan réalisé à la fin de l'année 2008. Il s'agit de ksar Targa, ksar J'rana, de la kasbah Moulay Abdelkrim situé dans la province d'Er-Rachidia (respectivement situés dans la commune d'Er-Rachidia et de Rissani) et de la kasbah de Saidia (commune de Saidia).

Dans la région de Guelmim, l'action du MHUE concerne la lutte contre l'insalubrité dans l'habitat récent (bidonvilles, quartiers sans équipements en infrastructures de base...), générée par une urbanisation rapide.

Il est intéressant de noter la très forte prégnance des modes de vie spécifiques des populations du sud. Les logements sociaux livrés clefs en main ont été souvent abondamment transformés pour être réappropriés. Le diagnostic qui en a été fait a conduit le MHUE à fournir des logements non finis pour permettre aux bénéficiaires de les aménager afin de se les approprier.

3. Le PC intangible : arts vivants - les festivals

Le PC intangible, lui aussi, n'est pas recensé. On évoque souvent l'hospitalité bien connue des « hommes bleus » du désert. On recense également de nombreux chants et danses populaires dont une des plus célèbres est la danse féminine nommée « *guedra* ».

La région organise, annuellement, plusieurs festivals : musique, théâtre, poésie, moussem religieux mais aussi des rencontres plus typiques comme le Festival du chameau.

La problématique des festivals est comparable à celle des autres régions : le souhait de lier le festival au développement est souvent exprimé aussi bien par les acteurs locaux que nationaux. Mais ces évènements - d'une ampleur variable - sont difficilement mesurables en termes économiques étant donnée la faiblesse des informations disponibles. D'ailleurs, cette information lacunaire est probablement le reflet de cet impact économique encore faible. Le tableau suivant donne une liste des évènements culturels.

Tableau : évènements culturels à Guelmim et dans les oasis du sud.

Evènements - festivals	Dates	Lieu
Festival du chameau	Annuel (juin-juillet)	Guelmim
Semaine culturelle de SIDI EL GHAZI	Annuel (1er mercredi juin)	Guelmim
Festival de la musique amazigh	N.C.*	CU Bouizekran
Régional de la lecture Publique	2002	N.C.
de Film Marocain (Rencontre) 4 ^e Edition	2002	N.C.
Poète Abdelkrim Tebbal	2004	N.C.
Rencontre poésie	2005	N.C.
Festival Tan Tan	Annuel (novembre/décembre)	Tan Tan
Festival du théâtre	N.C.	Tata
Moussem Assa	Annuel (Naissance du Prophète)	Assa
Moussem Idghemni	Annuel (mi-août)	CR Laaouinat-Laha-Assa
Moussem Sidi Mohamed Ben Omar	Annuel (1er mercredi mai)	CR Asrir-Guelmim

Source : reconstitué par nos soins

N.C.* non communiqué.

Ces festivals sont donnés gratuitement et il est difficile d'avoir une estimation de leur audience. Nous n'avons pas obtenu le budget de ces festivals à l'exception de celui du chameau qui tourne autour de 0,5 Million de MAD. La semaine du chameau se décline sur plusieurs activités : course de jeunes chameaux, exhibition des aspects de cet animal dans sa relation avec l'homme au sein des zones arides, animation culturelle de la ville avec des spectacles de musique offerts en soirée, stands, fantasia... Ce budget, assez limité, consacré à l'animation d'une semaine entière, est un indicateur de la taille de cet évènement.

Le festival le plus important, et le plus ancien, celui de Tan Tan (une vingtaine d'années) est organisé en partenariat avec l'ONMT. Ce festival, soutenu par les décideurs et ayant une certaine renommée à l'international, est une sorte de fenêtre sur la culture et les spécificités régionales. Les thématiques affichées tournent autour à la fois de revendications spirituelles (paix - ouverture), mais aussi développementalistes et patrimoniales. Ainsi le thème de la 16^e édition, organisée en 2004, était très significatif : « *une marche continue pour relier le passé au présent au service du patrimoine marocain dans sa diversité créative et du développement durable* ».

Une fois ces objectifs fixés, la problématique des festivals dans la région des oasis rejoint donc celle du reste du Maroc : comment trouver un sponsoring privé et public du côté du financement de l'offre ? Du côté de la demande : quel est l'impact de ce type d'évènement lorsque le tourisme local et international est encore de faible envergure.

Cette problématique est quelque peu « circulaire » : le financement ne peut être dégagé - sauf volonté politique express s'agissant du financement public - que si l'on anticipe un impact économique. L'impact économique étant comme nous l'avons vu, mesuré en termes de multiplicateur de l'investissement.

4. Artisanat - INDH et PC à fort contenu culturel (FCC)

L'artisanat dans la province de Guelmim et dans les oasis est réparti sur plusieurs volets : artisanat de service et artisanat de production. Ce sous-secteur se compose d'un artisanat utilitaire et à FCC selon l'expression du Ministère de l'artisanat. L'artisanat de production est plus ou moins varié avec des dominantes : ainsi, à Tan Tan, c'est le travail du cuir et des bijoux en argent, spécialement les pendentifs en argent filigrané qui renferment des talismans. A Guelmim, c'est aussi le travail de l'argent mais plutôt émaillé, le cuir et la fabrication des gandouras ou *daraa*. Dans les régions montagneuses, c'est le tissage des tentes à partir des crins de chèvre et de dromadaire... Le travail de l'artisanat est en mutation, du fait notamment de la sédentarisation des populations. A l'échelle de la région, on recense le tissage, la vannerie, la tapisserie, la broderie, le travail du cuir et du bois, la poterie.

Selon le recensement effectué en 2003 aux fins d'inscription sur les listes électorales, la région compte 7470 artisans dont 3463 pour l'artisanat de services et 4007 pour l'artisanat de production (cf. le tableau suivant)

Tableau : ventilation régionale des artisans et selon la nature de l'artisanat.

Préfectures	Nombre d'artisans	Artisanat de production	Artisanat de services
Guelmim	2058	4007	3463
Tan Tan	1619		
Assa - Zag	988		
Smara	1350		
Tata	1455		
Total	7470		

Source : Délégation de l'artisanat - Guelmim

L'artisanat dans la région de Guelmim se heurte autant à des difficultés de production que de commercialisation.

Les solutions apportées sont la construction et l'équipement de lieux de production - commercialisation à travers notamment les coopératives. Cette région - dans le cadre du programme 2015 - a bénéficié de la construction d'un centre artisanal à Tata et d'un centre d'exposition des produits artisanaux à Tan Tan.

Le programme de l'INDH bien qu'il ne cible pas spécifiquement le PC, contribue à l'influencer par la construction d'équipements de type complexe culturel, ou grâce au soutien à l'animation culturelle et à l'artisanat.

Ainsi, pour l'année 2007 par exemple, 20 coopératives ont bénéficié d'un projet de développement en partenariat avec l'INDH. Les montants dont il est question sont de faible ampleur, à l'échelle des unités qui sont accompagnées : il varie entre 36 750 et 145 000 MAD pour le montant le plus élevé. Il s'agit en général de projets qui ont permis l'équipement des coopératives en petit matériel pour la broderie, le travail du cuir, le tissage, la couture...

Bien entendu, comme nous l'avons dit, ce n'est pas le PC qui est visé, ni l'artisanat à fort contenu culturel. Le but principal recherché est la création d'activités génératrices de revenus. Que cette activité soit générée via le PC ou un autre secteur importe peu selon l'optique INDH.

Cependant, l'INDH influence le PC. En effet, en partenariat avec d'autres programmes spécifiques au sud, et notamment aux oasis (zone de convergence), ils contribuent à la structuration de ce secteur au niveau de la production (création de coopératives notamment) et de la commercialisation (création de lieux d'exposition).

Notons également l'action d'un autre acteur : l'Agence de développement social qui travaille notamment à renforcer les capacités des acteurs locaux. Ainsi, en juin 2009, s'est tenu un atelier au profit de 60 coopératives et de 120 participants.

Ces différents acteurs institutionnels accompagnent, par un mouvement descendant, les actions développementalistes des populations. Cet accompagnement n'est pas ciblé sur le PC. Cependant, ces structures sont une armature de soutien si le PC devient prioritaire dans la stratégie de développement national.

PC et tourisme

au sud, le tourisme est envisagé, dans une double dimension : de masse, autour du concept balnéaire (projet de Plage Blanche) mais aussi dans une perspective plus participative autour de la notion de tourisme solidaire.

Les oasis du Sud, à cause de nombreux problèmes - dont le plus important est la désertification qui raréfie l'eau et limite l'agriculture - connaissent un mouvement d'émigration vers les villes du nord du pays et vers l'étranger. Cet exode, s'il n'est pas arrêté, risque de mettre en danger ces espaces. D'ailleurs comme nous l'avons vu *supra*, selon un des responsables du POS, le problème n'est pas tant la mobilisation de fonds, ou le montage de projets, mais plutôt celui de convaincre les populations de se stabiliser dans ces espaces.

Le POS, en partenariat avec le PNUD et l'ADS, essaie de développer le tourisme solidaire grâce à l'accueil des touristes chez l'habitant.

Cette forme de tourisme, un élément de mise en valeur du PC tangible et intangible, se réalise à une petite échelle. Par exemple, pour 2008, le POS prévoit la construction ou le réaménagement de 20 unités ayant au total une capacité d'hébergement de 120 lits environ, soit en moyenne 6 lits par unité d'accueil.

Ce programme ne se limite pas à la dimension hébergement puisqu'il prévoit des musées (*cf.* à titre indicatif l'exemple suivant). Il prévoit également un programme de formation qui englobe une pluralité d'acteurs concernés par cet hébergement : personnel des unités d'accueil, responsables des associations implantés dans les oasis concernés... Dans ce cadre, les femmes sont ciblées : ainsi une dizaine de femmes ont été formés à l'hébergement touristique.

Cette valorisation touristique doit affronter plusieurs problèmes selon le Programme oasis du Sud :

- ✓ l'inexpérience des habitants dans la pratique de cette forme de logement pour touristes.
- ✓ la mobilisation de la demande locale.

- ✓ l'aménagement des logements pour qu'ils soient conformes aux normes exigées par le Ministère du tourisme pour obtenir l'agrément.
- ✓ la signalisation des oasis, déficiente, qui rend difficile la circulation pour les non résidents.
- ✓ la dernière difficulté réside dans la grande dispersion des zones alors qu'elles doivent travailler en synergie.

Le taux multiplicateur de l'investissement touristique dans l'hébergement et la restauration est estimé à un. En effet, selon ce projet « *une dépense directe dans les prestations d'hébergement et de restauration dans une localité rurale génère autant en valeur nominale sous forme de vente de produits du terroir aux touristes (tapis, et produits agricoles de terroirs)* ». ⁸⁹

Cet impact est pluriel : il génère une demande supplémentaire, il contribue également au maintien et au développement du PC intangible et tangible : ainsi les auberges ou maisons d'hôtes sont construites selon les procédés locaux (pisé notamment). Cette pratique renforce et ravive les spécificités locales tout en offrant au tourisme des conditions écologiques d'accueil.

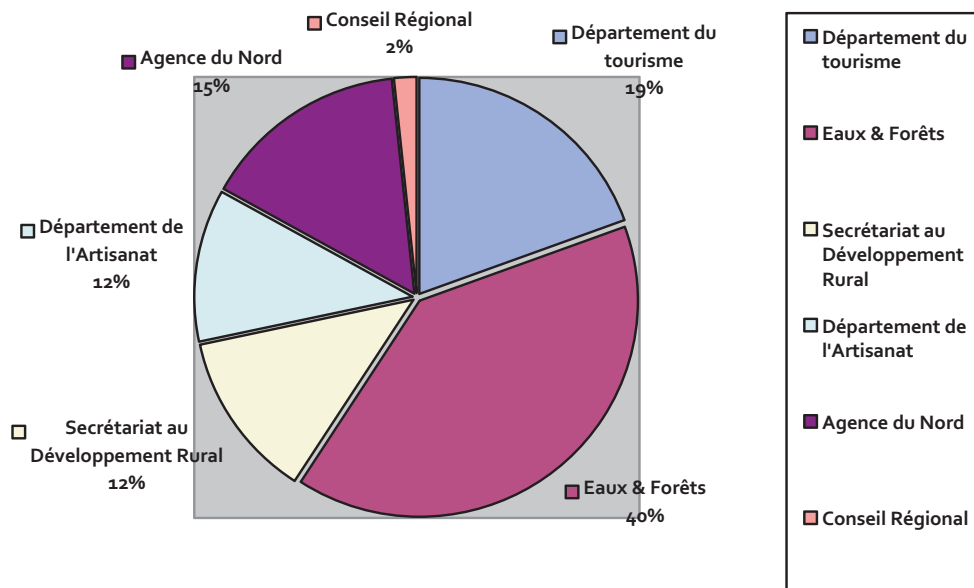
Conclusion

Le PC dans les oasis du Sud est en danger. Il est menacé de disparition à cause principalement de l'exode. Celui-ci s'explique pour des raisons endogènes aux oasis (pauvreté, chômage, désertification croissante...). Il s'explique aussi pour des raisons exogènes : l'attraction des modes de vie de type occidental ou occidentalisé des grandes villes. Les politiques d'intervention publique - en synergie avec des programmes internationaux - agissent sur des éléments structurants : l'eau, l'habitat insalubre, le développement du tourisme...

Ces oasis sont, du point démographique, dans une situation comparable aux médina, comme nous l'avons vu dans les autres régions. Dans les médina, comme dans les oasis, l'habitat est une fonction répulsive.

Réhabiliter les oasis, c'est réhabiliter un mode de vie qui est en danger de disparition. L'action sur le PC est un des axes qui pourrait contribuer à fixer les populations - voire engendrer une dynamique de retour.

⁸⁹ Houmimyd M. « *Stratégie pour un développement durable du tourisme oasien : Expérience des oasis du Sud Maroc* », Août 2008, Programme oasis Sud - APDS /PNUD



Mais dans la vision globale « Al Hoceima 2015 » qui repose sur la volonté d'imposer Al Hoceima comme «une destination balnéaire haut de gamme, aux plages ensoleillées, et riche de magnifiques sites naturels aux alentours, proposant une offre diversifiée d'événements et d'activités de loisirs», la priorité n'est plus dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel. Les objectifs visés dans le schéma de développement touristique (300.000 arrivées de touristes et de 1,8 millions de nuitées dans les hôtels classés) incluent la réalisation de complexes touristiques comprenant hôtels, résidences, villas, appartements, duplex, bungalows, piscines et qui atteignent des budgets de 60 millions de MAD (complexe touristique Riviera Beach Marina), 200 millions de MAD (complexe touristique Village Rif)²³, 268 millions de MAD (remise à niveau du complexe touristique Mohamed V).

²³ Source : PDRT - Délégation du tourisme

Agence de développement social - Guelmim : « Ateliers de renforcement des capacités à Guelmim » - adsguelmim/actualite/article
Agence de développement social - Guelmim - ads.gov.ma/index.php
DUPONT G., Asri (Maroc), journal *le Monde*, 28-06-09
Agence du Sud, les provinces, le programme...www.lagencedusud.gov.ma/
HAJJI A, *Les oasis au Maroc, garants incontournables des équilibres écologiques*, MAP, Paris
HOUMYMID M. *Stratégie pour un développement durable du tourisme oasien : expérience des oasis du sud du Maroc*, août 2008
Ministère du tourisme et de l'artisanat , Délégation régionale de Guelmim : *Rapport sur le secteur artisanal dans la région de Guelmim -Smara durant l'année 2007* (en arabe).
Programme de sauvegarde et de développement des oasis de Guelmim - Assa - Tata - Termes de références. Etude préliminaire du processus et de la dynamique de la désertification au niveau des oasis du Sud.

- V -

ENQUETE ARTISANE

Les femmes artisanes et le patrimoine culturel intangible

L'artisanat au féminin est un phénomène curieusement peu analysé. Pourtant, la pratique artisanale semble assez répandue aussi bien dans le milieu urbain que rural. Comme nous l'avons montré dans le précédent rapport, le travail artisanal féminin, souvent pratiqué à domicile, est peu visible et peu mis en valeur.

D'ailleurs, pour les femmes interrogées, cette activité, peu rémunératrice, relève plutôt de l'occupation que d'une profession. Nous allons présenter les caractéristiques principales de l'échantillon puis les différents résultats de l'enquête (perception du métier, rémunération, formation....)

1. L'échantillon de femmes artisanes

Nous avons choisi d'enquêter des femmes artisanes qui sont dans le secteur de la production d'objets ayant un contenu culturel. Nous avons ainsi interrogé des femmes dans les quatre régions sélectionnées. Ainsi la population totale se compose de 119 artisanes ventilées sur la région Al Hoceima-Taza-Nador, Massa-Draa (45) Oriental (31), et 12 au niveau des oasis.

Cet échantillon a été sélectionné de manière à obtenir une bonne représentativité des métiers exercés dans la région enquêtée. Par ailleurs, n'ayant pas de connaissance sur les artisanes, on ne pouvait tirer un échantillon selon les règles statistiques de l'échantillonnage. Nous avons distribué le nombre d'individus en fonction de l'ampleur de l'artisanat dans la région. Le tableau suivant résume cette ventilation.

Tableau : les femmes artisanes interrogées selon la région.

Région	Taille de l'échantillon
Oriental	31
Taza - Hoceima - Taounate	30
Sous Massa Draa	45
Oasis	13
Total	119

2. Le questionnement

Une fois le métier exercé identifié, l'âge et le niveau d'éducation, nous nous sommes intéressés aux aspects suivants de la pratique de l'artisanat :

- lieu de l'exercice du métier et aux modalités de déplacement ;
- au souhait pour le futur par rapport à l'exercice du métier ;
- aux modalités de commercialisation et à l'accès aux matières premières ;
- à l'accès au crédit et à la rentabilité de la pratique artisanale ;
- à l'apprentissage du métier ;
- aux difficultés rencontrées ; aux avantages du métier.

3. Caractéristiques synthétiques de la pratique du métier artisanal

Malgré une certaine diversité des métiers exercés, la pratique artisanale revêt surtout des caractéristiques communes.

Les métiers interrogés au niveau de l'enquête.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous avons volontairement choisi d'aller étudier les femmes qui sont dans la production et qui exercent des métiers proches de ce que le ministère dénomme métiers à fort contenu culturel. Nous avons ainsi écarté l'ensemble de l'artisanat de services (coiffeuse, esthéticiennes...), de même les métiers de production « modernes » comme la couture façon européenne.

Nous avons choisi de diversifier l'échantillonnage en fonction des métiers présents au niveau des régions étudiées : couture traditionnelle (caftan et *blousa* pour l'Oriental), la broderie et l'ensemble du travail de passementerie pour orner le caftan, la *djellaba* ou la *blousa* (*sfifa*, *aakad*, *mejboud*...), la vannerie, la poterie, l'ensemble des métiers que les femmes labélisent comme relevant du « décor » (ce vocable est exprimé tel quel en arabe) et qui se ventilent sur la peinture sur soie, les tableaux réalisés avec de la poudre d'émail et peint... Cette pratique n'est pas à proprement parler traditionnelle mais elle nous est apparue comme relevant des « nouveaux savoir-faire », une certaine forme d'innovation pouvant être articulé au savoir-faire

traditionnel (la peinture sur soie peut servir comme tissu pour la confection de *blousa* ou de *caftan*....).

Certains métiers bien représentés dans certaines régions comme dans le Sous-Massa-Draa (cas des produits fabriqués à partir des extraits de rose : savon, eau de toilette) ou encore utilisés dans l'alimentaire (confiture, condiments...) mais qui sont absents dans d'autres régions. C'est le cas aussi par exemple des *l'houf* (ou petit matelas), typique de l'Oriental et inexistant ailleurs).

La moitié des activités est concentrée autour de la couture et des travaux de broderie et de passementerie. L'autre est ventilée sur l'ensemble des autres pratiques artisanales.

Tableau : Les pratiques artisanales

	Oriental	Al Hoceima -Taza	Sous Massa Draa	Oasis	Total	Pourcentage
Couture	4	6	16	3	29	25
Broderie	7	5	1	4	17	15
Sfifa	9	2			11	10
Vannerie	3	2			5	4
Peinture	2	4			6	5
l'houf	3				3	3
Tapis	2	5	4		11	10
Couscous- confiture...	1		5		6	5
Tricot		3			3	3
Poterie		3			3	3
Henné -swak - rose			16		16	14
Autres			3	1	4	4
	31	30	45	8	114	100

Pratique du métier à domicile et pour son propre compte

La majorité des artisanes que nous avons interrogées pratiquent le métier artisanal à domicile. Et ce métier est exercé pour leur propre compte. Lorsqu'elles se déplacent, c'est essentiellement à pied (*cf.* les tableaux suivants).

Tableau : lieu de pratique du métier

Région	Oriental	Al Hoceima - Taza - Nador	Sous Massa Draa	Oasis	Total	%
A domicile	21	15	25	5	66	57
Hors du domicile	10	15	20	4	49	43
Total	31	30	45	9	115	100

Tableau : métier exercé pour son propre compte ou pour autrui.

L'artisan travaille pour	Oriental	Al Hoceima - Taza - Nador	Sous Massa Draa	Oasis	Total	%
Son propre compte	22	29	31	07	89	75
Pour autrui	9	01	14	05	29	25
Total	31	30	45	12	118	100

La pratique artisanale est peu rémunératrice : c'est plus une « occupation » qu'un métier.

L'artisanat est pratiqué comme une « occupation » plutôt que comme une activité rémunératrice. Le quart des artisanes n'a pas répondu (« *c'est tellement dérisoire et aléatoire* » selon plusieurs d'entre elles). Pour les autres, presque les trois quarts des enquêtées (74 %) ont déclaré dégager un revenu mensuel inférieur à 1000 MAD.

L'accès au crédit concerne 22 % d'entre elles. Lorsque le crédit est opéré, il est réalisé de manière informelle auprès d'amis et de parents. L'accès au micro-crédit est pratiquement inexistant : dans la population étudiée c'est le cas de deux femmes dans la région de l'Oriental, une à Al Hoceima et quatre dans celle de Sous-Massa-Draa, soit au total six d'entre elles.

Ce résultat confirme la faible pénétration du crédit dans le monde de la production artisanale féminine. Ce n'est pas tant la méconnaissance du micro-crédit que la crainte du remboursement et au fond l'inutilité de s'endetter. « *A quoi bon ?* », selon l'une d'entre elles. La difficulté de la commercialisation revient comme un leitmotiv. La pratique artisanale est limitée par la faiblesse de l'écoulement des marchandises. D'ailleurs, la plupart de celles qui exercent travaillent à la commande : c'est le plus souvent le cas des couturières, des brodeuses, de celles qui fabriquent la passementerie nécessaire aux caftans et à la *blousa* de la région de l'Oriental. Ces femmes qui travaillent à la commande ont moins de risques (elles reçoivent une

partie de la matière première et leur investissement en argent est minimisé). Elles se plaignent toutefois des difficiles relations avec la clientèle, des marchandages et des difficultés de paiement dans ces relations qui sont le plus souvent très personnalisés.

Tableau : rémunération mensuelle en DH par mois

Région	Oriental	Al Hoceima - Taza - Nador	Sous Massa Draa	Oasis	Total	%
Moins de 500	27	1	12	5	45	48
500 à 999	4	6	11	3	24	26
1000 et 1499	0	1	10	0	11	12
1500 et 2499	0		5	1	6	6
2500 et 2999	0		5	0	5	5
Plus de 3000	0		2	0	2	2
Total	31	8	45	9	93	100

Tableau : demande de crédit

Région	Oriental	Al Hoceima - Taza - Nador	Sous Massa Draa	Oasis	Total	%
Artisanes ayant demandé un crédit	9	5	8	2	24	22
Artisanes n'ayant pas demandé de crédit	17	25	37	6	85	78
Total	26	30	45	8	109	100

Modalités d'apprentissage du métier

Le savoir-faire est encore acquis en très grande majorité (60 %) de manière informelle puisqu'il est transmis au sein de la famille (39 %) ou bien grâce à l'entourage (21 %). On observe cependant l'introduction d'autres vecteurs d'apprentissage (les ONG, les coopératives et autres sources de formations). Elles ont été 38 % à déclarer avoir appris le métier en dehors de la famille et de l'entourage. Cette donnée exprime la diffusion de la vie associative, nettement observée et exprimée dans la région d'Al Hoceima -Taza.

Tableau : modalités d'apprentissage de la pratique artisanale

L'artisane travaille pour	Oriental	Al Hoceima - Taza - Nador	Sous Massa Draa	Oasis	Total	%
Au sein de la famille	18	5	20	1	44	39
Par d'autres membres de l'entourage (voisinage)	7	2	12	3	24	21
Au sein d'une structure (centre de formation, ONG)	5	21	12	4	42	38
Autres	0	0	1	1	2	2
Total	30	28	45	9	112	100

Les principales difficultés du métier d'artisane

Les principales difficultés évoquées par les artisanes se ventilent autour de cinq axes :

1. C'est un métier difficile. Elles ont été nombreuses à rassembler l'ensemble des griefs dans la notion de difficultés, comme s'il était inutile de vouloir préciser en quoi cette difficulté consistait.
2. La demande faible, avec un accès à la main d'œuvre difficile. C'est notamment le cas des femmes travaillant dans la vannerie qui jugent les travaux nécessaires à l'accès à la main d'œuvre très éprouvant. C'est la cueillette dans la montagne qui est difficile. C'est ensuite tout le travail qui consiste à « cuire » le rafia dans des chaudrons d'eau chaude pour l'assouplir.
3. La question de la faible rémunération est bien entendu évoquée même si elle ne prend pas le devant de la scène, comme si cet aspect - tellement connu - avait moins besoin d'être mentionné.
4. Les problèmes de santé - liés quelquefois à l'absence de couverture sociale - sont cités fréquemment (la vue qui baisse pour les couturières et les brodeuses, le mal de dos). Le métier d'artisane « use la santé » selon plusieurs d'entre elles.
5. L'extinction du métier est un souci, car malgré toutes les difficultés, cette pratique possède encore quelques avantages.

Tableau : les difficultés de la pratique artisanale.

Difficultés	Oriental	Al-Hoceima - Taza - Al Hoceima -	Sous Massa Draa
Commercialisation - accès aux MP	29	25	38
Revenus faibles - financement	16	17	15
Métiers difficile	24	28	26
Problèmes de santé	17	21	27
Extinction du métier -	13	22	22
Nombre d'artisans	30	31	45
Avantages			
Relationnel, coopération entre femmes	43	45	56
Autoproduction	14	17	28
Patrimoine, sauvegarde d'un métier	10	21	25
Travail au sein d'une coopérative	12	24	27
Hobby	21		
Nombre d'artisans	30	31	45

Les avantages de la pratique artisanale

Les avantages cités par les femmes se ventilent également autour de cinq axes.

1. Il est intéressant de noter que l'avantage principal évoqué est le côté relationnel de la pratique du métier. C'est un moyen de se faire des connaissances, de sortir de chez soi de temps en temps pour aller à la rencontre de la clientèle, pour l'achat des matières premières... Cette dimension est importante dans les régions où les femmes sont encore confinées chez elles.
2. L'autre avantage est ce que nous avons résumé sous le terme générique de l'autoproduction. Grâce à leur savoir-faire, ces femmes vont produire des objets pour améliorer leur cadre personnel (aussi bien pour la décoration que pour les objets utilitaires). Ou encore pour les cadeaux qui sont présentés comme un échange nécessaire durant certaines cérémonies (mariages notamment). Ainsi, à défaut d'accéder à de l'argent liquide, la pratique de l'artisanat permet une production pour soi et pour autrui en nature. La pratique artisanale permet - lorsque l'échange monétaire est limité - de le remplacer par un échange en nature.
3. La perception du métier comme un élément du patrimoine, une tradition à sauvegarder, a été évoquée. Les femmes artisanes ont exprimé une certaine forme de fierté - voire de responsabilité à continuer à pratiquer, à sauvegarder

quelque chose qui a été transmis. Comme si l'extinction du métier, qu'elles redoutent, allait briser cette chaîne familiale de la transmission d'un savoir-faire. En effet, la plupart affirment avoir appris leur métier au sein de leur famille ou de leur entourage proche.

4. Le travail au sein d'une coopérative a été mentionné surtout dans l'Oriental.
5. De même le fait que certaines activités soit exercées comme un « *hobby* », quelque chose que l'on aime faire. Cette dimension « plaisir » venant compenser dans une certaine mesure la faible rémunération.

Tableau : les difficultés de la pratique artisanale.

Avantages	Oriental	Al-Hoceima - Taza	Sous Massa Draa
Relationnel, coopération entre femmes	43	45	56
Autoproduction	14	17	28
Patrimoine, sauvegarde d'un métier	10	21	25
Travail au sein d'une coopérative	12	24	27
<i>Hobby</i>	21		
Nombre d'artisans	30	31	45

Conclusion globale

Quel est l'état du PC matériel et immatériel à travers l'examen régional ?
Quelles sont les tendances convergentes fortes ? Quelles sont les particularités ?

D'une manière générale, les données économiques du PC tangible et intangible sont rares et rendent difficile un diagnostic chiffré. Cette méconnaissance reflète - mais aussi cause - la mise à l'écart de ce secteur par rapport aux préoccupations économiques.

Nous aurions voulu élargir le champ thématique à des éléments du PC tels que les zawiya par exemple. Mais ces éléments, plus ou moins analysés sur le plan religieux, historique et anthropologique, sont totalement méconnus sur le plan économique. Nous nous sommes posés la question, pour l'Oriental par exemple, de l'impact économique de la zawiya Boutchichia qui concentre annuellement aux moments des célébrations religieuses un nombre important de visiteurs. Quel est l'impact sur la restauration, l'hôtellerie, les transports, le commerce avoisinant... ? Quel est en somme l'effet multiplicateur de cet évènement religieux et culturel sur la région ? Ce type de question mérite une investigation à part entière qu'il était impossible de mener dans le cadre de ce diagnostic. Nous avons choisi de restreindre notre investigation aux composantes principales qui peuvent servir de référence au montage d'activités génératrices de revenus, pour lesquels des informations sont mobilisables dans le temps de l'étude, et que nous avons déjà diagnostiquées à l'échelle nationale (cf. le rapport sur le diagnostic de l'économie du patrimoine culturel au Maroc).

Le PC tangible à travers les ensembles urbains (médina, kasbah, ksour). Les ensembles urbains patrimoniaux représentent un des « objets » patrimoniaux les plus spécifiques de l'identité marocaine. Ces tissus historiques présentent le caractère unique d'être non seulement une trace mais aussi du patrimoine habité. L'investissement privé et public dans ces ensembles urbains est variable, assez massif dans certains cas (Marrakech), très faible (Oujda) ou pratiquement inexistant (Tiznit).

Il y a cependant un début de prise en charge - bien qu'insuffisant - par le MHUE à travers l'opérateur Al Omran. Cette prise en charge, lorsqu'elle existe (nous l'avons illustrée pour la médina d'Oujda), se ventile sur des composantes diversifiées qui touchent aussi bien aux monuments qu'à l'habitat ordinaire ou à la prise en charge des logements qui menacent de tomber en ruine, au déblaiement des ruines, à l'infrastructure viaire, aux placettes, aux kissariat... Cette action plurielle traduit le souci d'une réhabilitation globale. Cependant, au-delà de la philosophie de l'intervention, demeure le problème de l'ampleur des interventions. Clairement, ces actions mobilisent des budgets peu importants au regard des besoins. Or le temps « joue » contre ces espaces qui se détériorent continuellement.

L'autre phénomène constaté à l'échelle nationale est le dépeuplement des médina. Ce fait - s'il devait se prolonger - est inquiétant car le départ des résidents est le synonyme d'une perte de substance vitale de ces ensembles urbains. Ce dépeuplement (insuffisamment connu ou en tous les cas insuffisamment pris au sérieux par les institutionnels) est le signal d'un problème profond. L'habitat en médina est un phénomène répulsif pour les marocains, le plus souvent pauvres, qui y résident. La gentrification (si ce terme est approprié pour le cas du Maroc), entamée par l'installation de quelques étrangers dans certaines médina, est un phénomène qui ne peut contrebalancer le départ des marocains résidents.

Ce signal devrait alerter sur les conditions d'habitabilité au quotidien dans ces médina. Pourquoi les ménages, dès qu'ils en ont les moyens, choisissent-ils de quitter ces espaces (les grandes comme celles de Marrakech, Fès ou Meknès ou les plus petites comme celles de Tiznit, Chefchaouen, ou Ouezzane) ?

Ces ensembles sont uniques, notamment parce qu'ils sont su équilibrer entre plusieurs fonctions : résidence, commerce, production, éducation, divertissement, lieux de cultes.... La perte d'une des fonctions essentielles, comme le résidentiel, pourrait déséquilibrer gravement ces ensembles.

Ce signal devrait enclencher une réflexion nationale autour de la finalité de ces espaces. Pour qui et comment les réhabiliter ? Comment les rendre acceptables au niveau de l'habitat ordinaire et pas seulement de l'habitat de luxe (maisons d'hôtes) ou du commerce et des bazars pour touristes ? Comment assurer une réhabilitation

qui n'aboutirait pas à une expulsion des pauvres du fait de la hausse des valeurs foncières ?

Le processus de mise en valeur des ensembles urbains démarre juste - pour plusieurs d'entre elles - et il nécessite une vision globale, qui serait portée et partagée par tous des acteurs impliqués et concernés par les ensembles urbains. Cette pluralité d'acteurs rend la gouvernance du PC plus complexe mais c'est aussi une chance car chacun d'entre eux peut agir à partir de son propre « prisme ».

Les monuments et sites urbains sont eux aussi souvent dans un état assez dégradés - pour ceux qui sont inventoriés. Les délégations de la culture n'ont pas les moyens d'avoir suffisamment d'inspecteurs pour assurer un suivi et un contrôle. C'est le cas par exemple de la kasbah de Saidia qui a été réhabilitée mais qui, en l'absence de police urbaine, est déjà en train de se dégrader.

Les sites sont sujets à des risques multiples. La marginalisation, le manque d'entretien et les dégradations sont le résultat de causes naturelles ou humaines. A l'inverse, un usage agressif met en danger le patrimoine avec, dans certains cas, des réactions inopportunes. C'est le cas du site de Sidi Yahya - classé durant la période coloniale - sur lequel on a installé des établissements publics (écoles, poste...) et des lotissements privés. La commune aurait souhaité entériner cet état de fait en déclassant partiellement le site ! Le Ministère de la culture a tranché en refusant le déclassement partiel ou total. Reste maintenant - pour ce cas - le travail de « racommodage » pour restituer à ce site ces caractéristiques initiales. Mais peut-on effacer toutes les traces de ces usages agressifs ?

Les ensembles urbains, les monuments et sites sont des objets non reproductibles. A ce titre, l'action de réhabilitation nécessite un arbitrage entre la valeur culturelle - son caractère non reproductible - et la dimension économique. Cet arbitrage nécessite une prise en compte des différentes temporalités : celle du cycle économique, souvent envisagé sur le court terme, et celle de la valeur patrimoniale du PC - qui existe sur un temps long. Le besoin de rentabiliser certains investissements privés peut dénaturer significativement des secteurs entiers du PC.

L'artisanat, est dans une position différente du point de vue de la question si fragile de l'unicité/reproductibilité. Un objet artisanal est reproductible, mais c'est aussi

souvent, un objet qui garde une dimension spécifique, comme une sorte de signature du savoir-faire d'un individu particulier (un *maalem* ou une *maalma*), mais aussi et surtout d'un groupe social donné. Le burnous de Figuig tissé avec des poils de chameau, la fibule en argent de Tiznit... sont le résultat d'un savoir-faire à la fois individuel et collectif. Comment améliorer le produit, le rendre conforme aux demandes et lui garder cette double dimension de savoir-faire individuel mais ancré dans une aire géographique et donc un savoir-faire collectif ?

Quel est l'état de l'artisanat à FCC ? Le changement de prisme des institutionnels vis-à-vis de l'artisanat (de production à FCC pour ce qui intéresse cette étude) n'a pas encore un impact concret significatif sur le terrain. L'implication de l'INDH pour accompagner les artisans et les artisanes est encore de faible portée d'autant que ces actions ne sont pas spécifiquement ciblées en direction de ce type d'artisanat.

Les métiers à FCC sont encore présents dans toutes les régions, bien qu'ils soient peu valorisés et peu valorisants. Incontestablement, la pratique de l'artisanat reste encore un pis-aller, un métier exercé faute de mieux. Davantage qu'un métier, c'est plutôt « une occupation » pour toutes les femmes éparpillées - ces artisanes qui travaillent à domicile, pour un salaire de survie et sans filet de sécurité (beaucoup se plaignent des impacts négatifs de leur métier comme la vue qui baisse et les douleurs de dos).

L'artisanat à FCC, dans les régions, en dehors de quelques exceptions, souffre d'un problème de faible demande. Celle-ci génère en boucle une série de caractéristiques connexes : pas d'innovation, métier peu attractif pour les jeunes, pas d'investissements pour améliorer l'outil de production, ni pour explorer de nouveaux points de vente. La faible demande est à la fois la cause mais aussi, à certains stades, la conséquence de toute cette chaîne (pas d'innovation, pas investissement, production de mauvaise qualité).

La faible demande est aussi le résultat de produits artisanaux répétitifs, inadaptés à la demande. C'est typiquement un cercle vicieux qui ne peut être rompu que par des actions simultanées sur plusieurs étapes de la chaîne qui va de la production à la commercialisation. Ainsi, par exemple, l'action isolée qui consiste en l'ouverture de points de vente (villages d'artisans), lorsqu'ils ne sont pas stratégiquement étudiés et

accompagnés d'un marketing approprié ont un fonctionnement décevant (Al Hoceima par exemple).

Les éléments de faiblesse de la pratique artisanale sont convergents et relèvent de la commercialisation, des conditions de production, de l'innovation, de l'accès aux matières premières et au crédit. Ces paramètres ont-ils tous le même poids ? Quelles sont les causes, les conséquences ? Est-ce que toutes ces variables sont à la fois cause et conséquence comme la demande ?

L'artisanat est un métier spécifique en ce sens aussi qu'il peut se combiner avec un travail flexible exercé par des femmes qui assurent souvent des tâches ménagères. Les femmes interrogées ont déclaré que ce métier était surtout une occupation qui procure des revenus d'appoint, une certaine reconnaissance sociale, mais aussi une activité qui permet une forme d'autoproduction. La couturière va coudre des vêtements pour elle-même et son entourage, de même celle qui fabrique des paniers en vannerie, ou encore celle qui produit de la semoule fait main... Le travail à domicile, exercé pour son propre compte ou pour un donneur d'ordre, est rarement une activité correctement rémunératrice.

L'INDH avec les plateformes socio-éducatives est un espace, si le fonctionnement est assuré pleinement, qui peut combiner alphabétisation, formation et prise en charge des enfants en bas âge pour les jeunes mères.

Le triptyque artisanat - INDH et micro-crédit peut constituer le cadre de valorisation de nombreux métiers - s'il était ciblé autour de l'artisanat à FCC - car, en effet, pour ces métiers, il existe une main d'œuvre et un réel savoir-faire, qui risque de disparaître s'il n'est pas réactivé.

Ainsi par exemple l'accent mis sur l'accès au micro-crédit, s'il n'est pas suffisamment accompagné d'actions parallèles, s'avère en général assez décevant pour l'artisanat de production. C'est d'ailleurs ce qui explique que le micro-crédit est, en majorité, distribué à des acteurs qui investissent surtout dans le commerce.

Le micro-crédit, dans les régions étudiées et à l'échelle nationale, connaît une phase de stagnation. Cette étape pourrait être le moment d'articuler le micro-crédit à l'artisanat de production en étudiant des modalités d'accès qui pourraient favoriser non seulement les mono-artisans, produisant à une très petite échelle, mais aussi

ceux qui sauraient mieux faire évoluer leur savoir-faire et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique.

L'INDH est à la jonction entre la dynamique associative enclenchée dans les différentes régions étudiées et un mouvement de type *top down*. Sauf que l'INDH n'est pas ciblée sur le PC : comme nous l'avons vu, l'animation culturelle et l'accompagnement de l'artisanat sont deux volets plus moins marginaux parmi les autres dimensions prises en charge.

L'artisanat est un gisement d'activités génératrices de revenus. Gisement car de nombreuses personnes - spécialement des femmes - ont un savoir-faire déjà perfectionné ou perfectible et une demande voire une pratique de mise au travail. Comment alors l'impulsion donnée par le haut (aide à l'amélioration des outils de productions, aide au *design*, aide à la commercialisation) pourrait-elle rencontrer la demande formulée par les artisans qui sont à la base ?

Les coopératives et les associations sont un moyen plus ou moins efficace pour assurer ce lien. Nous proposons la création d'un nouveau métier pour l'artisanat de FCC : un agrégateur (c'est-à-dire une personne physique ou morale qui compile des informations de diverses sources pour les réutiliser ou les revendre) qui pourrait être un vecteur d'accompagnement des artisans (hommes et femmes).

En effet, comme nous l'avons vu, l'artisane est prise dans un faisceau de fonctions à assurer - commercialisation, accès au financement, aux matières premières, formation continue - qui sont mal assurées par une seule personne (d'autant plus lorsque cette personne est analphabète ou peu instruite, ayant un carnet d'adresses et une mobilité réduite, un accès au capital limité, une mauvaise connaissance des tendances du marché...).

L'agrégateur serait celui qui possède l'information, relie les différents chaînons, organise l'accès à la matière première, aux *designers* qui connaissent les tendances du marché... L'agrégateur serait une sorte de symétrique du regroupement. Au lieu de demander aux femmes de se regrouper - soit en coopératives soit dans l'association -, au lieu de leur demander d'aller elles-même chercher l'information - ce qui est souvent difficile pour plusieurs raisons (éloignement géographique, méconnaissance, difficulté d'accès à l'information et à la ressource), il y aurait une

personne qui se dirigerait vers elles et serait pourvoyeuse d'aides et d'informations ciblées. L'agrégateur serait celui qui permettrait aux artisanes d'externaliser les fonctions autres que la production (accès aux matières premières, commercialisation, innovation). Il reste à élaborer les modalités pratiques de rémunération de l'agrégateur (rémunération institutionnelle et/ou contribution des artisanes au *prorata* du chiffre d'affaires) et le cadre qui assure que cette nouvelle fonction ne se pratique pas au détriment de l'amélioration de la production et des revenus des artisanes...

Le PC vivant (théâtre et festivals). Les festivals, même dans les régions enclavées, sont un phénomène en hausse. Certaines régions ont des festivals « phare » ayant une notoriété nationale et internationale pour certains d'entre eux, avec de gros budgets (le raï à Oujda, Timitar à Agadir). Ces deux festivals sont organisés par des ONG proches des autorités, grâce à un sponsoring public et privé pluriel. Les autres, de moindre envergure, mobilisent des budgets nettement moindres. L'impact économique de ces festivals n'est pas connu quoiqu'il soit supposé bénéfique en termes de retombées (sur les hôtels, le commerce, l'image positive de la ville). Ils sont, en majorité, offerts gratuitement. Dans les régions enclavées, ces festivals ont du mal à drainer des artistes et un public extérieur.

La politique des festivals dans chaque région semble se développer et rencontrer un soutien des institutionnels, une adhésion du monde associatif et du public. Se pose cependant la question de la pérennité de ces activités qui dépendent (totalement pour la très grande majorité d'entre eux) de ressources publiques et/ou de sponsoring privé. Se pose également la question de l'articulation entre les différents festivals : quel équilibre entre artiste étranger et soutien à la création locale, entre circulation des artistes et spécificités régionales... ? Le Ministère de la culture a une stratégie qui cible le soutien au patrimoine culturel (Gharnati, Abidat R'ma, Aïta, Taktouka...).

La multiplication des festivals rend nécessaire une coordination nationale pour générer des effets d'échelle (soutien à la création d'œuvres originales, possibilité de prise en charge collective d'artiste pour une durée plus grande, formation pour la création des métiers nécessaires au fonctionnement de ces activités...). S'agissant

des festivals, l'adhésion du public est présente. Reste à cerner l'effet multiplicateur de l'investissement afin de rationaliser cette dépense.

Le théâtre est une activité plus « élitiste », qui se joue devant un public restreint. L'activité théâtrale est présente grâce au tissu associatif et à un soutien du Ministère de la culture, celui des collectivités locales étant, le plus souvent, dérisoire. C'est une activité qui renferme en elle une certaine ambiguïté du point de vue économique : elle est portée le plus souvent par des amateurs, des ONG exerçant cette activité dans un but non lucratif, mais le montage et la distribution d'une pièce de théâtre exigent une organisation, un budget, une gestion du personnel et des acteurs qui relèvent d'une pratique professionnelle. Ce hiatus entre une pratique non professionnelle et des exigences professionnelles contribue également à bloquer le fonctionnement de cette forme d'art.

Le **livre** dans les régions confirme les tendances dégagées au cours du diagnostic élaboré dans le rapport sur le diagnostic de l'économie du patrimoine culturel au Maroc. Les efforts du Ministère de la culture pour l'ouverture et le montage de bibliothèques est remarquable au niveau régional. Cependant ces bibliothèques souffrent encore d'un manque de fréquentation. L'accompagnement en termes d'animation autour de la lecture n'est pas totalement absent (prix et concours sont organisés dans certains établissements scolaires). Faut-il démultiplier ces actions ? En créer d'autres pour rendre la lecture plus attractive ?

Cette désaffection pour la lecture touche également les librairies - institutions quasiment absentes - au niveau régional. Les efforts de certaines ONG dans la région d'Al Hoceima pour ouvrir et animer une bibliothèque sont des faits rares.

Le cinéma. L'industrie du cinéma est absente sauf dans la région du Sud (Ouarzazate). La consommation de cinéma est une pratique moribonde. La pratique du ciné-club elle aussi disparaît (à Berkane, Nador...). Les salles de cinéma ferment, sont rasées et reconstruites pour un autre usage. On assiste au niveau régional à la disparition à la fois d'une pratique culturelle et d'un espace réservée à cette pratique. Ces bâtisses, souvent monumentales, sont des espaces à préserver comme les témoins d'une pratique culturelle conviviale.

En définitive, le contexte global est favorable à une mise en valeur du PC tangible et intangible. L'ouverture du pays au tourisme de manière ample est l'aiguillon qui fait prendre conscience que le PC est une « ressource ». Cependant, selon l'expression du responsable d'une fondation pour la culture régionale, le tourisme est le meilleur et le pire ami du PC⁹⁰. Les expériences internationales et les dérives déjà observées dans certaines villes du Maroc exigent une vigilance autour du PC. Cette vigilance passe par une gouvernance impliquant une pluralité d'acteurs, de prismes et de contre-pouvoirs pour que l'exigence économique n'aboutisse pas à une surexploitation et à une destruction du PC.

⁹⁰ M.Mokri Badre, professeur, SG de la fondation Moulay Slimane, 11/06/09

- QUESTIONNAIRE FICHE ENQUETE ARTISANE -

UNESCO

Diagnostic économique du Patrimoine Culturel au Maroc

Questionnaire - Femme artisanne

Juin 2009

Quelle est la nature de votre activité principale ?

- ✓ Production :
(Couture, broderie, sfifa, aakad, travaux autour du caftan, petits paniers...)
- ✓ Autre, veuillez préciser. _____

Depuis combien de temps pratiquez-vous cette activité ?

- ✓ Moins de 6 mois
- ✓ Entre 6 mois et 1 an
- ✓ Plus de 1 an

Est-ce que vous travaillez pour votre propre compte ? oui non**Si non, est ce que vous travaillez pour :**

- ✓ Un/une artisanne
- ✓ Une entreprise
- ✓ Autres

Où exercez vous votre activité ?

- ✓ A domicile
- ✓ Hors du domicile

Si hors du domicile, comment vous vous déplacez ?

- ✓ A pied,
- ✓ Par bus
- ✓ Autres (préciser)

Est-ce que vous souhaitez développer votre activité ? Oui, non**Si oui de quoi avez-vous besoin pour le faire :**

- ✓ formation
- ✓ Espace
- ✓ Machines / outillage
- ✓ Matière première
- ✓ Capital argent

Est-ce vous même qui vendez ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

Si non, qui exerce cette fonction pour vous ?

- ✓ Un parent

- ✓ Un commerçant
- ✓ Un autre intermédiaire
- ✓ Autre, veuillez préciser. _____

A qui vendez-vous ?

- ✓ Le client
- ✓ Un intermédiaire
- ✓ Une coopérative
- ✓ Autres, précisez _____

Où achetez-vous les matières premières ?

- ✓ Dans votre quartier ?
- ✓ Dans votre ville (village)
- ✓ Ailleurs ?

Comment avez-vous appris à pratiquer cette activité ?

- ✓ Au sein de la famille
- ✓ Par d'autres membres de l'entourage (voisinage)
- ✓ Au sein d'une structure (centre de formation, ONG...)
- ✓ Autres, précisez _____

Combien vous a rapporté en moyenne cette activité le mois dernier ?

- ✓ Moins de 500 DH
- ✓ Entre 500 et 999 DH
- ✓ Entre 1000 et 1499 DH
- ✓ 1500 à 2499 DH
- ✓ 2500 à 2999 DH
- ✓ Plus de 3000 DH

Est-ce un mois considéré comme ?

- ✓ Bas
- ✓ Moyen
- ✓ Elevé
- ✓ Sans opinion.

Avez-vous demandé un crédit pour développer votre activité ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

Si oui pour quel usage ?

- ✓ Achat de machine
- ✓ Pour le local
- ✓ Achat de matières premières
- ✓ Autres

Si oui, combien de fois ?

Si oui, auprès de qui avez-vous demandé ce crédit ?

- ✓ Membre de la famille
 - ✓ Voisinage
 - ✓ Amis
 - ✓ Institution de microcrédit
 - ✓ Autre, précisez
-

Quel était le montant demandé au total ?

—

Citez trois difficultés liées à l'exercice de votre activité.

—

—

—

Citez trois éléments positifs liés à l'exercice de votre activité.

—

—

—

Aimeriez-vous que quelqu'un de votre famille exerce le même métier ?

- ✓ Oui
- ✓ Non

Citer une activité qui rapporte bien selon vous ?

—

Combien rapporte-elle selon vous par mois ?

—

Quel est votre âge ?

—

Etes-vous ?

- ✓ Non scolarisé ?
 - ✓ M'sid
 - ✓ Au primaire
 - ✓ Au secondaire
 - ✓ Autre, préciser
-

Cette publication a été réalisée dans le cadre du Programme conjoint "Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc" qui a fait l'objet d'une coopération entre le gouvernement marocain (Départements ministériels, agences de développement, ONGs, etc.) et le Système des Nations Unies (UNESCO, PNUD, UNIFEM, ONUDI et FNUAP), grâce à un financement du Fonds des Nations Unies pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Fonds OMD), qui a été mis en place le 18 décembre 2006, à New York aux Nations Unies, par le gouvernement d'Espagne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'étude, objet de cette publication, a porté sur la réalisation d'enquêtes et de recherches de terrain visant à spécifier les données du diagnostic du patrimoine culturel marocain dans les zones d'intervention du programme conjoint, à savoir les régions de Guelmim-Smara, Souss-Massa-Draa, Taza-Al Houceima-Taounate et l'Oriental